



PROJET DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL



Programme des Nations Unies
pour le Développement Mondial
(PNUD)



Fonds pour l'Environnement
(FEM)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

(UNESCO)

Adaptation au Changement de climat – Réponse au Changement Du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le Cadre de la gestion intégrée du littoral - (ACCC)

Financé par l'Adaptation prioritaire stratégique, ce projet pilote porte sur la mise en oeuvre de mesures de renforcement de la résistance des communautés vulnérables aux effets des changements climatiques sur les ressources côtières. Il sera mis en oeuvre en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et au Cap Vert sur une durée de 4 ans par une équipe de projet interinstitutions. L'expérience du PNUD servira à orienter la mise en oeuvre du projet par le biais d'un ensemble d'activités exécutées en collaboration étroite avec l'UNESCO/COI à l'échelle nationale et régionale.

PAGE DE SIGNATURE

Tête de file : SENEGAL

Autres pays participants : GAMBIE, GUINEE BISSAU, MAURITANIE, CAP VERT

Résultat(s)/Indicateur(s) de l'UNDAF :

UNDAF en cours de révision (Lien vers le résultat de l'UNDAF. Autrement, laisser vide)

(Résultats CP liés à l'objectif et à la ligne de service du SRF/MYFF)

MDG : Assurer le développement durable

Objectif : Promouvoir les services énergétiques et la protection de l'environnement pour le développement durable

Ligne de service : Cadres et stratégies pour le développement durable

Résultats : Création de capacités pour le développement durable au niveau sous régional/national/local

Résultat principal : Adoption et mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable qui intègrent les problèmes économiques, sociaux, et environnementaux

Réalisations attendues/ indicateurs

Réalisations	Indicateurs
1.1 <i>Mise en œuvre des projets pilotes témoins visant à réduire l'érosion côtière due aux conditions climatiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> - taux d'érosion côtière dans les sites pilotes - taux d'érosion des sols - surface (ha) des dunes couvertes par la végétation - nombre de projets pour la promotion des approches alternatives - surface (ha) de couverture de la mangrove dans les sites pilotes
2.1 <i>Intégration des questions relatives aux changements climatiques et des activités et programmes de gestion côtière à travers les différents secteurs.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - formulation de plan de gestion intégrée des zones côtières qui comprennent la problématique changement climatique - nombre de nouveaux et anciens aménagements qui respectent les règles de zonation
2.2 <i>Conception de politiques et programmes nationaux pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ateliers et rapports sur les plans et politiques nationales qui intègrent l'adaptation aux changements climatiques - ébauche de Plan d'action pour combattre l'érosion côtière - nombre de groupe de travail dans les agences gouvernementales au niveau sous-national et participation des chefs de communautés dans discussions sur la mise en place de lois et régulations - cartes d'indicateurs
2.3 <i>Reproduction des approches communautaires réussies pour atténuer et s'adapter à l'érosion côtière.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de communautés qui adoptent les approches pilotes, nombre d'échange entre les parties prenantes - information diffuse électroniquement et de façon imprimé - nombre d'articles des medias sur les sites pilotes - nombre de points de contact qui ont une stratégie d'adaptation qui doit être mise en place.

PAGE DE SIGNATURE

- Résultat(s)/Indicateur(s) prévu(s) :
- *(Résultats CP liés à l'objectif et à la ligne de service du SRF/MYFF)*
- Partenaire à la mise en œuvre: Commission Océanique Intergouvernementale de l'UNESCO (UNESCO/COI)
- *(Institution/agence d'exécution désignée)*
- Autres partenaires :

Calendrier du programme : 2008-2011
Composante du programme : Environnement
Nom du projet : **Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)**
ID du projet : 53951 [SEN10 – (Composantes régionales)]
Durée du projet : 4 ans
Dispositif de gestion : Agence - UNESCO

Total budget: **1.344.000 \$US**

Ressources allouées

FSP

- FEM (Composantes régionales) **934.000 \$US**
- UNESCO en espèces **60.000 \$US**
- UNDP en espèces **100.000 \$US**
- UNESCO en nature **250.000 \$US**

Approuvé au nom :

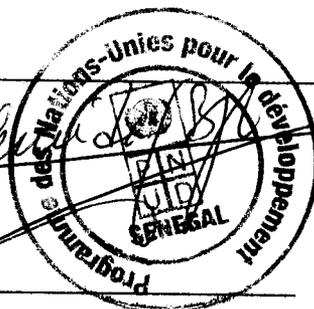
Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Economie
et des Finances

Du Gouvernement du Sénégal

Abdoulaye DIOP

Du PNUD

Bouh Sanhouidi
Représentant Résident



De l'UNESCO

PAGE DE SIGNATURE

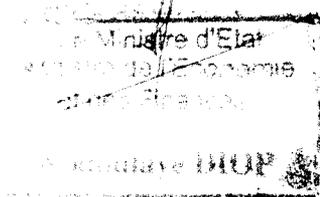
- Partenaire à la mise en œuvre : **MEPN (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Sénégal)**
- Institution/agence d'exécution désignée : **Direction de l'Environnement**
- Autres Partenaires :

Calendrier du programme : 2008-2011
Composante du programme : Environnement
Nom du projet : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)
ID du projet : 58254 [SEN10 - (Composantes nationales)]
Durée du projet : 4 ans
Dispositif de gestion : NEX - Sénégal

Budget total:	5.809.131 \$US
Ressources allouées:	
FSP	
• GEF (Sénégal - Composantes nationales)	473.200 \$US
• Gouvernement (parallèle/en nature)	3.018.181 \$US
• ONG/UICN (parallèle/en nature)	817.750 \$US
• Bilatérale/JICA (parallèle/en nature)	1.500.000 \$US

Approuvé au nom du :

Gouvernement du Sénégal



PNUD Sénégal

SOMMAIRE

PAGE DE SIGNATURE	2
PAGE DE SIGNATURE	3
PAGE DE SIGNATURE	4
ACRONYMES	6
SECTION I : ELABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE	8
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION	8
PARTIE II : STRATEGIE	23
PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION	43
PARTIE IV : SUIVI ET EVALUATION	51
PARTIE V : CADRE JURIDIQUE	58
SECTION II : CADRE DES RESULTATS STRATEGIQUES ET PROGRESSIVITE DU FEM	59
SECTION III : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL	66
SECTION IV : AUTRES ACCORDS	75
PARTIE I : LETTRES D'ENGAGEMENT	75
PARTIE II : PLAN DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES	75
ANNEXE : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL ESSENTIEL DU PROJET ET DES SOUS-TRAITANTS	78

ACRONYMES

ACCC	Adaptation aux changements climatiques et côtiers en Afrique de l'Ouest : répondre par une gestion intégrée de la zone côtière à la transformation du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest
ASS	Afrique sub-saharienne
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CC	Changement climatique
CCLME	Projet Ecosystème Marin du Courant du Canari
CCN	Comité consultatif national
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPAC	Projet Planification de l'adaptation au changement climatique aux Caraïbes
CdP	Conférence des Parties
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNP	Coordinateur national du projet
COI	Commission océanographique intergouvernementale (de l'UNESCO)
CPA	Cadres des Politiques d'Adaptation
CRPP	Comité régional de pilotage du projet
CSRP	Commission Sous-régionale des Pêches
DEX	Mécanisme/Organisation d'exécution directe
DNP	Directeur National du Projet
EI	Eaux internationales
EMEP	Examens de la mise en oeuvre du projet
ENGP	Equipe nationale de gestion du projet
ENM	Elévation du niveau de la mer
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAT	Groupe d'Appui Technique
GCE	Groupe Consultatif d'Experts
GEM	Grand Ecosystème Marin
GEMGG	Grand Ecosystème Marin du Golf de Guinée
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
MAA	Mécanisme d'Apprentissage en matière d'Adaptation
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NEX	Mécanisme/Organisation nationale d'exécution directe
ODINAFRICA	Réseau d'échange de données et d'information océanographiques pour l'Afrique
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement

PAP	Programmes d'action prioritaires
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PFN	Point focal national
PMA	Pays moins avancés
PMD	Programme sur les zones en marges du désert
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD-BP	Bureau Pays du PNUD
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRE-COI	Programme Régional Environnemental de la Commission de l'Océan Indien
ROOFS - Africa	Système de prévision et d'observation des océans au niveau régional-Afrique
SCN	Seconde Communication Nationale
SEACAM	Secrétariat pour la Gestion des Zones Côtières en Afrique de l'Est
SINEPAD	Secrétariat Intérimaire du volet Environnement du NEPAD
SMOO	Système de prévision et d'observation des océans au niveau régional – Afrique
TRA	Evaluation de la réduction de la menace
UCR	Unité de Coordination Régionale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCED	Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
URGP	Unité Régionale de Gestion de Projet
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

SECTION I : ELABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE

PARTIE I - ANALYSE DE LA SITUATION

Introduction

1. L'environnement marin et côtier interdépendant de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau et du Cap-Vert constitue un écosystème très riche, générateur d'une importante biodiversité marine. Il offre également d'importantes opportunités aux populations côtières en termes de moyens de subsistance. Toutefois, de nombreuses évaluations basées sur des communications nationales par pays soumises au CCNUCC, la deuxième évaluation du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques, ainsi que les projets FEM tels que l'*African Process*¹, sont arrivées à la conclusion que l'érosion côtière généralisée en raison des changements climatiques constitue l'un des problèmes environnementaux les plus graves qui attend la région². Même si l'érosion côtière et la sédimentation se sont manifestées depuis des siècles dans ces pays, et qu'elles ne sont pas seulement une conséquence des changements climatiques dus à l'émission du carbone anthropique, les deux processus sont fortement tributaires des changements des conditions climatiques³. Les scénarios de changements climatiques dans la région ouest africaine comprennent entre autres l'augmentation projetée de la température de surface moyenne pouvant aller jusqu'à 0,5° C par décennie, l'évapotranspiration accélérée, la variabilité et l'intensité accrues des précipitations, l'élévation accélérée du niveau de la mer d'environ 1 m par siècle, le ralentissement des remontées d'eau dans les côtes, conséquence de l'affaiblissement de la zone de haute pression des Açores et de l'alizé, exacerbée par la perturbation des panaches d'eau douce d'origine continentale. Les changements qui en découlent dans les conditions hydrographiques et océaniques du fait des changements climatiques risquent d'exacerber l'érosion côtière et les problèmes de sédimentation dans la région ouest africaine⁴. Étant donné qu'ils sont tous situés dans l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (et par conséquent alignés sur une importante transition environnementale qui risque d'être modifiée par l'élévation du niveau de la mer et les changements climatiques), les cinq pays pourront mieux identifier et faire face aux changements des conditions climatiques, hydrographiques et océaniques vers le nord le long de la côte, accompagnés d'un réchauffement planétaire, s'ils comprennent les caractéristiques et les processus des Etats voisins⁵. Ce projet vise à promouvoir cet effort collectif par la réalisation d'une série d'activités conduisant au renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques des écosystèmes côtiers vulnérables dans les cinq pays. Au cœur du projet figure une association de projets pilotes communautaires ; le PNUD et l'UNESCO ont apporté leur appui pour faciliter et renforcer les capacités à favoriser une intégration, au niveau national, de politiques encourageant la capacité d'adaptation aux changements climatiques des écosystèmes côtiers.

¹ Projet FEM de taille moyenne (MSP) - Projet Afrique Sub-saharienne « Développement et protection de l'environnement marin et côtier de l'Afrique subsaharienne », également connu sous le nom de « *African Process* »

² Ces cinq pays particuliers, de par leur processus de communications nationales respectif et la formulation de leurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA), ont souligné que l'impact des changements climatiques sur leurs régions côtières est une priorité.

³ Réaction aux observations des membres du conseil. Le tableau des réponses a été intégré dans l'Annexe A 11 du présent document du projet et dans le Résumé exécutif.

⁴ Allersman and Tilsman 1993 – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

⁵ Comme souligné par Eric Bird lors de l'analyse STAP de cette proposition.

2. L'objectif principal du projet est de maintenir ou de renforcer la résistance des écosystèmes aux changements climatiques le long de la côte du courant du canari. Etant donné que la zone côtière ouest africaine abrite un certain nombre de zones protégées (ZP) riches en biodiversité globale telles que le Banc d'Arguin, Djoudj, Diawling, Saloum, etc., le projet contribuera à garantir que les avantages mondiaux du domaine focal Biodiversité du FEM résistent aux pressions supplémentaires des changements climatiques. L'intégrité de l'écosystème est peut-être une condition nécessaire à la viabilité de ces ZP, mais elle n'est pas suffisante. Le projet apporte une contribution intéressante en assurant une meilleure intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les activités en cours ou prévues prenant en charge l'intégrité des écosystèmes, notamment la gestion et l'utilisation des ressources de la biodiversité. Si les mesures d'adaptation aux méfaits des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, ne sont pas soutenues, les ressources de la biodiversité de ces ZP risquent de ne pas profiter, dans le long terme, de l'intégralité des effets positifs des mesures mises en œuvre (dans le cadre des projets conventionnels en matière de biodiversité) pour promouvoir et gérer les ressources de la biodiversité globale. Les pertes considérables (et éventuellement irréversibles) constatées dans les écosystèmes particulièrement sensibles sont probablement dues aux changements climatiques. Le maintien de la stabilité des écosystèmes compte tenu des changements climatiques est par conséquent une condition sine qua non pour la gestion de la biodiversité dans le paysage de production. En mettant en avant des mesures veillant à ce que les ressources et programmes de gestion garantissent la résistance des écosystèmes aux impacts des changements climatiques, en facilitant l'amélioration de la gestion intégrée des zones côtières (notamment les ressources des zones humides et les écosystèmes des îles) et en encourageant la reproduction des expériences et des enseignements tirés, le projet contribuera à la gestion améliorée et à l'utilisation durable de la diversité biologique des ressources côtières et marines dans différents sites pilotes de la région ouest africaine.
3. La durée d'exécution du projet est de quatre ans. Jusqu'à ce jour, un co-financement d'environ 9 800 000 dollars EU composé de liquidités, d'un financement parallèle et de contributions en nature a été obtenu. Un co-financement supplémentaire est à confirmer dans le cadre de discussions bilatérales continues lors de la mise en œuvre, et contribuera davantage à l'appropriation nationale et à la pérennité au-delà de la durée de la contribution apportée par le financement FEM SPA.

1.2 Dimension contextuelle et mondiale

Le document du Conseil du FEM GEF/C.23/Inf.8/Rev.I (Assistance du FEM pour la prise en charge de l'adaptation) stipule que :

« L'adaptation aux changements climatiques est de plus en plus reconnue comme un outil important pour la réalisation du développement durable et essentiel pour l'atteinte de nombreux objectifs planétaires en matière d'environnement. Même si des incertitudes scientifiques planent toujours, la portée et l'ampleur des risques qu'on associe désormais aux changements climatiques constituent un obstacle pour les objectifs environnementaux et économiques qu'il faut aujourd'hui prendre en compte la compréhension de la réaction de l'homme face aux changements climatiques reste à l'étape embryonnaire et il reste encore beaucoup à apprendre de l'expérience historique. Toutefois, il est généralement reconnu (entre autres facteurs) que la capacité d'adaptation dépend de l'accès aux ressources, à l'information et aux technologies, des compétences et connaissances nécessaires à leur utilisation, ainsi que de la stabilité et de l'efficacité des institutions culturelles, économiques, sociales et gouvernementales facilitant ou entravant le mode de réaction des systèmes humains. Ceux qui disposent de moins de ressources ont la plus faible capacité d'adaptation et sont les plus vulnérables. »

4. L'intégralité du Projet dénommé « Adaptation aux changements climatiques : répondre aux changements affectant le littoral et ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest, par une gestion intégrée de la zone côtière » (ACCC) sera mise en œuvre en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et dans les

îles du Cap-Vert. Le projet ciblera les communautés extrêmement vulnérables⁶ des cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et les aidera à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques à long terme. Cet appui se fera dans le cadre des directives SPA, afin d'assister les communautés dans le renforcement de leur capacité d'adaptation tout en veillant à ce que les avantages environnementaux du domaine focal Biodiversité opposent une résistance aux changements climatiques conformément aux directives SPA (GEF/C.27/Inf.10, para 26).

5. Des les premières études des impacts des changements climatiques en Afrique, l'on savait que ces derniers auront des conséquences considérables sur les régions côtières, particulièrement sur les petites îles et les zones côtières à basse altitude (Ibe and Awosika, 1991; Saha, 1991; Alusa and Ogallo, 1992; Hoozemans et al. 1993; Ibe et Ojo, 1994; Smith et al. 1996). Cela est dû à la morphologie des régions côtières (principalement les côtes à basse altitude avec de nombreux estuaires, deltas et petites îles), à la présence d'importants écosystèmes (tels que les mangroves) extrêmement vulnérables aux conditions climatiques et à la forte densité de populations et activités économiques le long de ces littoraux reposant sur des économies nationales dépendantes des ressources naturelles (plages, ressources halieutiques, pétrole, sable).
6. Les principaux impacts biophysiques de l'élévation du niveau de la mer et de la variabilité accrue des précipitations, comme l'a indiqué la deuxième évaluation de l'IPCC, sont l'érosion côtière accrue, l'inondation généralisée des côtes, les tempêtes plus violentes, la salinisation des eaux de surface et souterraines, la disparition des marécages (Bijlsma et al. 1996). Ibe and Ojo (1994) a également indiqué que les autres facteurs des changements climatiques peuvent entraîner des changements considérables des ressources hydrauliques et énergétiques (par l'inondation des zones deltaïques pétrolifères et les modifications des bassins provoquant des perturbations dans la production hydroélectrique), des mouvements océaniques, notamment les remontées d'eau, mais ils peuvent également aggraver la sécheresse et la désertification. Les principaux écosystèmes côtiers vulnérables sont les mangroves et les récifs coralliens (McLean et al. 2001). Les mangroves sont fortement dépendantes des variations du niveau de la mer, mais aussi des précipitations et de la salinité. Par conséquent, l'on s'attend à leur migration ou disparition si un glissement latéral n'est pas possible ou si la salinité est trop élevée. Toutefois, d'autres facteurs tels que la topographie de la zone et le rythme de sédimentation auront leur importance dans la réaction des mangroves face à l'élévation du niveau de la mer (Bijlsma et al. 1996).
7. Par ailleurs, Alusa and Ogallo (1992), pour la région de l'Afrique de l'Est ainsi que Ibe and Ojo (1994) pour la côte atlantique africaine, ont identifié les impacts suivants des changements climatiques sur les principales activités économiques des zones côtières :
 - Les produits halieutiques seront affectés par la dégradation/disparition des écosystèmes tels que les mangroves qui servent de frayères, de lieux de reproduction et de protection pour un certain nombre d'espèces de poissons, ainsi que par les changements de température de la surface de la mer, l'intensité et la zone des remontées d'eau qui modifieront la répartition des espèces ;
 - L'agriculture sera affectée – parfois positivement – par les modifications de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, la température et les précipitations qui modifieront la répartition géographique des zones agroécologiques compte tenu de la vulnérabilité de la plupart des cultures aux paramètres climatiques. Dans les zones côtières, l'élévation du niveau de la mer entraînera également la salinisation des sols, des eaux de surface et souterraines, affectant inéluctablement les terres cultivables. L'inondation perpétuelle entraînera la perte de ces dernières dans un certain nombre de zones côtières ;

⁶ Sur la base d'une évaluation au niveau national, notamment des communications et consultations nationales avec les parties prenantes concernées, un ensemble d'indicateurs sera utilisé pour évaluer les performances du projet.

- Les infrastructures côtières (telles que les routes et les ports) sont menacées par l'inondation et l'érosion côtière provoquées par l'élévation du niveau de la mer. Pour les mêmes raisons, les villes et villages côtiers seront menacés et certaines populations riveraines déplacées ;
 - Le tourisme, qui dépend essentiellement des plages (soleil et sable), sera touché par une accélération de l'érosion côtière due à l'élévation du niveau de la mer, réduisant ainsi le nombre de sites adaptés pour le tourisme balnéaire. Les infrastructures touristiques longeant la côte seront également affectées, ainsi qu'un certain nombre de sites historiques.
8. Le troisième rapport d'évaluation de l'IPCC (Groupe Intergouvernemental sur les Changements Climatiques) a reconnu ces menaces et indique que « les littoraux tropicaux et sous-tropicaux, notamment dans les zones subissant la pression des activités humaines, sont très exposés aux méfaits du réchauffement de la planète. » (McLean et al. 2001)⁷.
9. L'IPCC définit la vulnérabilité comme la propension ou non des individus et systèmes à faire face aux effets négatifs des changements climatiques, notamment la variabilité et les conditions climatiques extrêmes. Il s'agit d'une fonction de :
- Sensibilité, c'est-à-dire le degré de vulnérabilité des systèmes naturels ou sociaux aux changements météorologiques et climatiques (relation exposition/réaction) ainsi que les caractéristiques de la population, par exemple son niveau de développement et sa structure démographique ;
 - Exposition au risque météorologique et climatique, notamment la nature, l'ampleur et le rythme des variations et des changements climatiques à long terme et
 - Mesures d'adaptation en place pour réduire l'incidence d'un résultat négatif spécifique (données de base de l'adaptation), dont l'efficacité détermine en partie la relation exposition/réaction.
10. Malgré les importantes conséquences environnementales et socioéconomiques présagées que les changements climatiques auront sur les zones côtières de l'Afrique sub-saharienne, seul un nombre relativement limité de pays ont mené des évaluations complètes de leur vulnérabilité aux changements climatiques (Niang-Diop, 1998). Même si un certain nombre de pays africains ont mené des évaluations sur la vulnérabilité/adaptation (études V&A) conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)⁸, la plupart de ces études ne se sont focalisées que sur les impacts de l'élévation du niveau de la mer sur l'érosion côtière et les inondations. En 1989, lors du premier atelier organisé sur les réponses en matière d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres effets des changements climatiques, les pays côtiers africains ont présenté des évaluations très préliminaires de leur vulnérabilité aux changements climatiques (Titus, 1990). Lors de la deuxième rencontre sur la vulnérabilité des zones côtières à l'élévation du niveau de la mer, le Sénégal et le Nigeria ont présenté les premiers résultats quantitatifs d'une étude financée par la US Environmental Protection Agency (Organisation des Etats-Unis pour la protection de l'environnement) (Awosika et al. 1994. Niang et al. 1994).

⁷ McLean, K. F., Tsyban, A., Burkett, V., et al. 2001. Coastal Zones and Marine Ecosystems. Chapitre 6 de Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution du Groupe de travail II au Troisième Rapport d'évaluation du GIEC. Cambridge Press.

⁸ Sénégal, Gambie, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo, Nigeria, Cameroun, Afrique du Sud, Tanzanie, Seychelles, Île Maurice, Mozambique.

Les études V&A ont évalué, pour les différents scénarios d'élévation du niveau de la mer (spécifiquement échelonnés dans le temps et dans l'espace), les terres perdues en raison de l'érosion côtière et des inondations, la population et la valeur économique menacées ainsi que les coûts de deux options de protection différentes (French et al. 1995; Dennis et al. 1995). La Gambie a mené une étude V&A à l'aide de trois scénarios d'élévation du niveau de la mer et a évalué les terres qui seront perdues, la population et la valeur économique menacées, mais seulement pour la zone Banjul-Cape St Mary, tandis que les options d'adaptation n'ont été identifiées que du point de vue qualitatif (Jallow et al, 1996, 1999)⁹.

11. Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest sont très significatifs au regard de la biodiversité globale. La liste Global 200 de WWF comprend les forêts humides guinéennes, les cours d'eau de la Haute Guinée et, plus important, le Courant des Canaries. Il existe une forte interdépendance entre les écosystèmes côtiers de cette région de l'Afrique de l'Ouest, principalement en raison du type de transport de sédiments le long de la côte, ainsi que de l'incidence des déversements des fleuves (Gambie, Sénégal, Saloum, sur la quantité de sédiments atteignant les zones côtières). Les changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, susceptibles d'affecter le système de transport naturel des sédiments dans cet environnement marin, peuvent conduire à des méfaits tels que l'érosion côtière. .
12. Selon l'Institut des Ressources Mondiales (PNUD/PNUE/BM/WRI, 2000), la zone côtière¹⁰ des pays participants de ce projet abrite d'importants et divers écosystèmes, notamment des côtes rocheuses, des plages sablonneuses, des deltas, des estuaires, des marécages côtiers, des prairies d'herbes maritimes et des lagunes possédant non seulement une riche biodiversité mais constituant également d'importantes ressources sur lesquelles reposent les économies locales. Les mangroves jouent un rôle particulièrement important parce qu'elles protègent le littoral en atténuant les effets des marées et des tempêtes, mais également parce qu'elles stabilisent le sable et les sols, les éléments nutritionnels cycliques, absorbent et décomposent les déchets, fournissent un habitat à la faune et la flore et conservent la biodiversité. Les mangroves apportent également une importante contribution aux économies des pays côtiers en offrant des conditions favorables à la culture et au développement du tourisme.
13. D'une manière générale, les eaux côtières africaines sont riches en ressources halieutiques lesquelles, en 1997, ont contribué à hauteur de 445 000 000 de dollars EU aux économies des pays (FAOSTAT 2001), les débarcadères dans les estuaires et lagunes représentant plus des trois quarts existant en Afrique (IPCC 1998). Dans certains pays, notamment les petits Etats insulaires tels que le Cap-Vert et les Seychelles, la pêche est une importante activité génératrice d'emplois représentant plus du tiers des ouvriers agricoles (FAO 1996), les activités de pêche artisanale étant à la fois une source importante de revenus et de protéines pour les populations côtières. Outre les importantes activités économiques telles que la pêche, le tourisme et l'agriculture, les infrastructures essentielles (routes, ports) et les villes sont situées dans les zones côtières de l'Afrique sub-saharienne, de même que le pétrole, le gaz et d'autres réserves minérales.

⁹ D'autres évaluations sur la vulnérabilité et l'adaptation n'ont pas encore été publiées mais elles sont présentes soit dans les communications nationales initiales soumises à la CCNUCC, soit sous la forme de rapports.

¹⁰ La zone côtière comprend au minimum, « toutes les zones intertidales et supra tidales du bord de l'eau ; notamment toutes les plaines côtières inondables, les mangroves, les marécages, les marais, les plages, les dunes et les récifs coralliens frangeants ». (Clark, 1996). La longueur totale de la côte de l'Afrique sub-saharienne est de 63 124 km. Elle se compose essentiellement d'une zone côtière à basse altitude comprenant la corniche de 32 pays continentaux et d'un certain nombre d'Etats insulaires. Le littoral sénégalais est long de 531 km, celle de la Gambie de 80 km, de la Guinée Bissau de 350 km et du Cap-Vert de 965 km. Le total pour les cinq pays fait 2680 km (ouvrage World Fact CIA).

14. Même si l'érosion et l'accrétion constituent des processus naturels dynamiques ayant cours dans le monde au niveau des zones côtières, les activités anthropogéniques tant dans les zones côtières que continentales peuvent modifier les caractéristiques naturelles, ce qui se répercute sur les capacités d'adaptation des écosystèmes côtiers. La transformation des habitats côtiers naturels tels que les marécages et mangroves en zones urbaines ou agricoles réduit la capacité de ces écosystèmes à servir de barrière ou de zone tampon naturelle contre l'action des vagues et la violence des tempêtes, aggravant ainsi l'érosion et d'autres incidences telles que l'inondation. L'exploitation minière du sable contribue à l'érosion en perturbant la surface et en exposant le sous-sol à l'action des pluies, fleuves et vagues. La construction de digues sur les fleuves plus à l'intérieur des terres réduit le flux de sédiments et augmente la capacité d'érosion du fleuve, conduisant ainsi à des vitesses d'érosion plus élevées dans la zone côtière (WCD, 2000).
15. Les changements climatiques et notamment l'élévation du niveau de la mer accentueront les pressions sur les zones côtières, conduisant ainsi à l'aggravation de la dégradation des écosystèmes, des infrastructures et des activités économiques. Ils peuvent également aggraver l'ampleur des agressions actuelles en provoquant l'inondation des zones à basse altitude, le déplacement des populations, la contamination des sources d'eau douce, menaçant ainsi les moyens de subsistance des populations riveraines et les options de développement de tous ces pays dont les zones côtières apportent une contribution considérable à l'économie.¹¹
16. Outre la pollution et l'exploitation non durable des ressources côtières et marines, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer font partie des problèmes les plus graves en Afrique de l'Ouest¹². C'est également une conclusion majeure à laquelle ont abouti les pays de la région qui ont pris part au « *GEF MSP on the Development and Protection of the Coastal and Marine Environment in Sub-Saharan Africa* » (Projet de taille moyenne du FEM sur le développement et la protection de l'environnement côtier et marin de l'Afrique sub-saharienne).
17. La côte ouest africaine recèle un large éventail d'écosystèmes et de ressources, notamment les vastes forêts de mangroves, les plages sablonneuses, les lagunes, les marécages côtiers et les zones poissonneuses¹³. La sous-région se caractérise également par les tempêtes brusques fréquentes le long de la côte et les phénomènes très dynamiques de l'érosion et de l'accrétion, ce qui rend la protection assurée par les mangroves et d'autres marécages côtiers vitale pour la stabilisation de la zone côtière et la création de

¹¹ Selon l'IPCC, le niveau mondial moyen de la mer a augmenté de 1 à 2 mm par an au cours du siècle dernier. La cause la plus probable de cette montée est le développement des eaux maritimes et la perte généralisée de glace terrestre causée par l'augmentation des températures moyennes mondiales. D'après l'IPCC, à l'horizon 2100, le niveau de la mer à l'échelle planétaire pourrait augmenter d'un mètre (IPCC 2001a). Les inondations et les modifications de la salinité, les conditions des vagues et les mouvements océaniques exposeront les habitats naturels et les installations humaines aux inondations et à l'érosion accélérée. La portée et la gravité des effets des tempêtes vont également empirer suite aux changements climatiques accrus et en raison de la perte des mangroves et récifs coralliens de leur capacité à servir de tampon. Les installations humaines et les activités économiques du Golfe de Guinée, du Sénégal, de la Gambie, de l'Égypte et le long de la côte de l'Afrique de l'Est, notamment la partie ouest de l'Océan indien, seront probablement les plus touchées (IPCC 2001b). Certains de ces pays peuvent ne pas avoir les moyens techniques et financiers de mettre en œuvre les mesures d'atténuation (Leatherman & Nicholls 1995) – d'après *Africa Environment Outlook* (Etat de l'environnement en Afrique) (UNEP, 2000)

¹² *Africa Environment Outlook* (UNEP, 2000/UNEP, 2006))

¹³ On estime que les revenus et ressources alimentaires de plus d'un million de personnes en Mauritanie, en Guinée Bissau et au Sénégal dépendent directement de la pêche.

conditions favorables pour les infrastructures et le développement¹⁴. Le FEM a investi dans plusieurs projets pour conserver la biodiversité dans ces écosystèmes côtiers, notamment :

- *Sénégal* : Projet de Gestion intégrée des ressources marines et côtières (PIMS# 1189) ;
- *Guinée Bissau* : Projet de Gestion des ressources côtières et de la biodiversité (PIMS #1221) ; et
- *Gambie* : Gestion intégrée de la biodiversité côtière et marine (PIMS #1067).

Les modifications du littoral, qu'elles soient causées par des facteurs naturels ou par l'homme, constituent un problème crucial le long de toute la côte ouest africaine, avec des vitesses d'érosion de 23 à 30 m par an notées dans certaines zones¹⁵, ainsi que des conséquences économiques et sociales pour les pays affectés. Les causes naturelles comprennent les changements des conditions météorologiques et océanographiques (vents, marais et courants, pression atmosphérique), les modifications de l'apport de sédiments et l'élévation du niveau de la mer. Les causes anthropogéniques comprennent l'exploitation minière du sable et du gravier des estuaires, des plages et de la corniche continentale, la construction d'immeubles et d'autres infrastructures en dur le long des côtes et les changements climatiques (en raison de l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère). La construction de bassins s'est révélée être un facteur de diminution de jusqu'à 40 % des charges de sédiments dans les fleuves atteignant les côtes, réduisant ainsi la quantité de sédiments disponibles pour remplacer celles érodées ou extraites dans la zone côtière¹⁶.

18. Les scénarios de changements climatiques pour la région de l'Afrique de l'Ouest prévoient l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes brusques qui exacerberont l'érosion à travers le mouvement de plus grandes quantités de ressources côtières¹⁷. Au chapitre des prévisions figure également l'élévation du niveau de la mer d'un mètre entraînant une perte de 18 000 km² de terre le long de la côte ouest africaine, affectant ainsi les villes côtières notamment Banjul (Gambie) et Dakar (Sénégal) et pouvant conduire à un problème social grave de délocalisation et de réinstallation¹⁸. Les pays participants, par le biais de communications nationales, ont identifié des lacunes critiques dans leur compréhension des effets des changements climatiques, et dans leur capacité à s'adapter à leurs conséquences. Le présent projet se penchera sur ces lacunes et permettra aux pays participants d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces pour réagir aux effets des changements climatiques. Il établira par conséquent des liens étroits avec ces stratégies et d'autres programmes connexes pertinents [voir section 5 Institutional Support (Appui institutionnel) du Résumé exécutif].

19. La Convention d'Abidjan, le programme GEMGG et la Banque Mondiale (1995) reconnaissent que l'érosion constitue l'un des problèmes côtiers les plus graves en Afrique de l'Ouest. Les vitesses de recul sont très élevées dans la sous-région, variant entre 1 et 3 mètres, et peuvent être encore plus extrêmes dans les zones vulnérables. Par exemple, des vitesses d'érosion de 4 à 5 mètres sont constatées en Gambie (plages de Bijilo et de Kololi) et de 20 à 30 mètres au Sénégal (Djiffere), affectant ainsi les infrastructures côtières et le développement. L'érosion côtière a été ainsi reconnue comme étant un problème national critique par la Gambie et le Sénégal dans les rapports nationaux du Projet FEM MSP (projet de taille moyenne) pour l'Afrique Sub-saharienne.

¹⁴ Les agressions causées par les populations font partie des facteurs qui ont contribué et qui accentueront la dégradation des ressources des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, la région côtière de Dakar (Sénégal) concentre environ 4.5 millions d'habitants (66,6 % de la population sénégalaise) et 90 % des industries du pays (IPCC 1998).

¹⁵ Smith, Huq, Lenhart, Mata, Nemesova & Toure (1996) – d'après Africa Environmental Outlook (2000)

¹⁶ Wellens-Mensah 1994 – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

¹⁷ Allersman and Tilsman (1993) – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

¹⁸ Dennis, Niang-Diop & Nicholls (1995) – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

20. L'érosion côtière est également un problème d'une grande importance dans les pays voisins du Cap-Vert, de la Guinée Bissau et de la Mauritanie. Au Cap-Vert, les zones côtières se détériorent en raison de la surexploitation du sable et du gravier, tandis que la dégradation des terres dans le bassin hydrographique conduit également à l'érosion côtière et à la sédimentation¹⁹. Avec un niveau de la mer au-dessus de la basse altitude, la Guinée Bissau risque, d'après les estimations, de perdre une bonne partie de son territoire y compris les côtes des mangroves et les îles en raison de l'élévation du niveau de la mer. En Mauritanie, bien que la densité de la population dans les 754 km de littoral soit extrêmement faible, l'urbanisation et l'industrialisation se développent de plus en plus dans certaines zones côtières.
21. S'il est vrai que l'érosion côtière a été identifiée comme un problème grave, les pays qui ont pris part au projet African Process ont souligné que le manque de données socioéconomiques a empêché l'estimation précise des coûts socioéconomiques de l'érosion. Toutefois, le fait que la zone côtière soit très peuplée et qu'elle abrite l'essentiel des activités économiques est une preuve que les effets potentiels de l'érosion côtière sont considérables dans la région. Par exemple, en Gambie, les débarcadères de poissons ont été victimes de l'érosion, tandis que l'industrie du coprah, située sur les plages et employant des milliers de personnes, est également menacée. Toujours en Gambie, les sites historiques tels que les forts et les châteaux ont subi des dommages ou sont gravement menacés. Au Sénégal, l'érosion a entraîné la destruction d'une usine de pêche et de la maison du garde du parc national du Delta du Saloum, occasionnant ainsi la fermeture du service en août 1989. A Niodior et Dionewar, l'érosion a provoqué l'abandon d'un village et le déplacement des populations.
22. L'une des activités gravement touchée par l'érosion côtière, et qui le sera probablement davantage à mesure que les changements climatiques accélèrent les vitesses de dégradation des côtes, est le tourisme. Ce problème a été largement souligné dans les rapports nationaux de l'*African Process*. La mauvaise planification de l'utilisation des terres et du développement côtier, notamment un recul insuffisant, a entraîné la destruction des dunes naturelles et de la végétation par le tourisme lui-même, provoquant ainsi des vitesses d'érosion plus élevées et la destruction des infrastructures côtières qui entraînent dans leur sillage la baisse des activités touristiques dans les zones où les bords des plages sont victimes de l'érosion (cas du Sénégal et de la Gambie). En guise de réaction, deux des établissements touristiques les plus prestigieux de la Gambie, à savoir le Kairaba Beach Hotel et le Senegambia Hotel, ont déjà pris quelques mesures de protection coûteuses pour protéger les hôtels contre l'aggravation de l'érosion des plages. Le Kairaba Beach Hotel a dépensé par exemple 400 000 dollars EU pour ériger des murs de sacs de sable en géotextile, tandis que le Senegambia Hotel a dépensé près de 330 000 dollars EU en 1998 pour protéger sa plage à l'aide de la méthode des toiles à sac de sable²⁰. Au Sénégal, un campement touristique a dû être déplacé à l'intérieur des îles à cause de l'érosion. Toutefois, de nouvelles opportunités touristiques ont été créées à Djiffere en raison du processus d'accrétion et grâce à la création de plages le long de la rive²¹.
23. Les changements climatiques causés par l'érosion représentent à la fois une menace et une conséquence des activités côtières. En effet, les activités anthropogéniques constituent une cause majeure de l'érosion côtière dans les pays qui la considèrent comme un problème grave. Dans l'analyse causale des changements conduite lors de la première phase de l'*African Process*, les activités anthropogéniques ont représenté 70 à 90 % de l'érosion côtière en Gambie, d'après les estimations. Parmi les activités ayant un effet considérable

¹⁹ Proposition PNUD-FEM PDF-B « Conservation de la biodiversité par le biais d'une gestion communautaire participative intégrée au Cap-Vert »

²⁰ Rapport national de la Gambie. Projet FEM MSP en Afrique Sub-saharienne, 2001

²¹ Rapport national du Sénégal. Projet FEM MSP en Afrique Sub-saharienne, 2001

sur les zones côtières figurent le secteur énergétique et l'urbanisation (y compris le tourisme). La construction de barrages pour les installations hydroélectriques affecte les courants et les quantités de sédiments, et la construction de raffineries et de puits de pétrole, de citernes avec insuffisamment de recul ont été une cause majeure de l'érosion.

- 24 D'autres causes majeures de l'érosion, indirectement liées aux activités humaines, comprennent les changements climatiques planétaires et l'élévation du niveau de la mer, ayant conduit à une augmentation de la force et de la fréquence des phénomènes naturels tels que les tempêtes et les cyclones. L'on a également jugé que les tempêtes et cyclones contribuent considérablement aux modifications du littoral. Les activités anthropogéniques aggravent ainsi les effets des phénomènes naturels en réduisant la capacité naturelle des écosystèmes à faire face à ces phénomènes. C'est le cas lorsque les systèmes naturels de protection contre l'érosion tels que les mangroves ou les marécages sont surexploités et dégradés.

1.3 Contexte institutionnel, sectoriel et politique

25. Le projet fonctionnera dans le cadre institutionnel et juridique national de chacun des pays participants. En orientant la capacité d'adaptation vers la prise en charge des changements et de la variabilité climatiques à long terme, dans les communautés individuelles, l'accent sera mis sur les capacités et politiques lacunaires aux niveaux local, régional et national. Les évaluations spécifiques au pays, conduites pour chaque pays, décrivent le contexte institutionnel et politique et identifient ces insuffisances au niveau des capacités.
26. Les rapports de tous les pays participants traitent de certaines questions les plus pertinentes pour la gestion côtière dans les pays participants : législation, menaces, causes racines et barrières, mécanismes institutionnels, réglementations et mise en vigueur, zones vulnérables à l'érosion, activités entreprises et problèmes rencontrés. Ils ont été utilisés comme contribution de base au projet ACCC.

1.4 Analyse des parties prenantes

27. Des groupes de parties prenantes se sont engagés aux niveaux national et régional dans tous les cinq pays lors de la phase PDF. Des consultations supplémentaires avec les parties prenantes seront entreprises dès la mise en œuvre du projet dans chacun des cinq pays. Le tableau I décrit les exemples de groupes de parties prenantes clés aux trois niveaux (mondial/régional, national, local) et leur rôle potentiel dans le projet. Pour une analyse plus détaillée des parties prenantes par pays.

Tableau 1. groupes de parties prenantes clés aux trois niveaux (mondial/régional, national, local) et leur rôle potentiel dans le projet.

Niveau	Parties prenantes	Rôle potentiel
Mondial	FEM, PNUD-FEM, autres AE	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation mondiale • Gestion de projet • Validation de fonds • Appui S&E • Appui au développement de base • Appui technique • Appui institutionnel • Synthèse des enseignements et documentation
National (par exemple dans le cadre d'un Comité National de Coordination (CNC))	Point focal gouvernemental, PFO du FEM, personnel de l'AE nationale du projet, points focaux nationaux sur les changements climatiques (UNFCCC), ONG, universités, partenaires du secteur privé, autres partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités (stagiaire) • Renforcement des capacités (formateur) • Développement de base • Appui/sensibilisation des participants locaux du projet • Participation à la sélection des projets • Participation à la gestion et au déboursement des fonds S&E
Local	Membres communautaires, ONG, OCB, autorités locales, associations professionnelles, autres.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités (stagiaire) • Evaluation V&A locale • Identification de projets et élaboration de propositions • Développement de base • Mise en oeuvre des activités d'adaptation • S&E

28. Par ailleurs, préalablement à la mise en œuvre des projets pilotes/témoins, les activités ciblées seront entreprises pour sensibiliser les parties prenantes sur les problèmes liés aux modifications du littoral et aux changements climatiques ainsi que sur les avantages que les communautés côtières peuvent tirer des stratégies visant à résoudre ces problèmes dans le contexte plus large de la gestion intégrée des zones côtières. En conséquence, la mise en œuvre réussie des projets pilotes/témoins dépend de l'implication active de toutes les parties prenantes (communauté, autorités, ONG et secteur privé), ainsi que de la supervision efficace de la mise en œuvre et du suivi. La participation des parties prenantes se fera par le biais de mécanismes consultatifs établis dans le cadre du projet, où chaque partie est présente pour bénéficier de la mise en œuvre des stratégies convenues.

29. Afin de garantir une implication efficace des parties prenantes, le projet mettra en place des mécanismes pour responsabiliser et faciliter la consultation avec toutes les parties prenantes nationales et locales. Ce dialogue se passera dans les comités consultatifs nationaux qui seront formés dans chaque pays dans le cadre de la mise en œuvre. Le rôle spécifique des parties prenantes, notamment celles qui ont été identifiées ci-dessus, consistera à :

- Entreprendre des activités pour sensibiliser les acteurs sur les problèmes liés aux modifications du littoral et l'importance des mesures de mise en œuvre pour résoudre ces problèmes dans le contexte plus large de la gestion intégrée des zones côtières ;
- S'assurer que les mesures, stratégies et directives sont adaptées aux besoins nationaux, et qu'il existe des échanges permanents entre les échelons régional, national et local pour concrétiser le partenariat entre le Comité régional de pilotage du projet, les points focaux nationaux et les parties prenantes locales et
- Priser en priorité la réalisation d'activités efficaces en matière de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local, et faciliter les échanges d'expériences et d'enseignements à tous les niveaux.

1.5 Analyse de la base

30. Avant de préciser la base du projet, il faut garder à l'esprit que le FEM utilise la même définition de la base d'adaptation pour déterminer, en partie, ce qui peut être éligible pour un financement FEM. Dans le cadre du SPA, il existe également une définition de la base normale pour les avantages environnementaux globaux. En d'autres termes, il existe une double base, même si en pratique la référence pour les avantages environnementaux mondiaux et celle pour l'adaptation se chevauchent profondément.
31. Le FEM finance le coût marginal de ces activités d'adaptation qui génèrent des avantages environnementaux mondiaux ainsi que le coût marginal des activités d'adaptation sélectionnées identifiées comme de hautes priorités par chaque pays. Le scénario de référence pour l'ensemble des projets d'adaptation dans chaque pays se compose de la somme de toutes les données de base pour chaque projet d'adaptation individuel, ce qui est impossible de connaître *à priori*. D'une manière générale, on peut supposer que la base de l'adaptation est limitée par des obstacles à la capacité d'adaptation. Ces obstacles peuvent être de nature technique (par exemple, manque de connaissances des réponses d'adaptation possibles) ou institutionnelle (par exemple, organisation communautaire inadéquate).
32. L'analyse des obstacles liés à l'adaptation entreprise lors des consultations nationales et des ateliers techniques régionaux a souligné une variété de facteurs anthropogéniques et climatiques de l'érosion côtière devant être surmontés afin de renforcer la résistance de l'écosystème côtier ouest africain aux changements climatiques. Par exemple, au Cap-Vert et en Gambie, la capacité des littoraux grands ouverts à servir de tampon contre les actions intensives des vagues est faible à l'heure actuelle, ce qui peut représenter une grave menace compte tenu des changements climatiques à venir. En outre, les modifications de l'intensité des précipitations contribuent à accentuer l'érosion côtière. Au Cap-Vert, cette dernière contribue à la sédimentation accrue du fait du ruissellement, ce qui nécessite une mesure de rétention d'eau et d'autres mesures pour réduire la vitesse de ruissellement. Dans le cas des agressions anthropogéniques contre la résistance des écosystèmes côtiers, bon nombre de facteurs jouent leur partition. En Guinée Bissau, la pêche excessive conduit à la destruction des mangroves et des autres barrières naturelles, contribuant ainsi à l'érosion côtière. Celle-ci à son tour compromet la stabilité des écosystèmes côtiers. La faible application des réglementations et le manque de zonage (entraînant des installations humaines non planifiées) compromet davantage la résistance des écosystèmes. L'exploitation non contrôlée du sable (par exemple en Gambie) et d'autres pratiques d'adaptation inefficaces ont conduit à l'extraction abusive des plages de sable. Les plages érodées offrent à leur tour une protection limitée contre l'intrusion de la salinité dans les terres irriguées et marécageuses, compromettant ainsi la productivité des cultures et exerçant des pressions sur la biodiversité associée aux écosystèmes des marécages.

33. Tous les projets à financer comprendront (i) des activités dans le cadre de la gestion des ressources naturelles générant des avantages environnementaux mondiaux en termes de biodiversité, et (ii) des mesures d'adaptation offrant d'autres avantages majeurs pour le développement en termes d'eau, d'énergie, de santé et d'agriculture. Mais cela sera-t-il suffisant pour garantir un effort global pour la gestion coordonnée des zones côtières en matière d'adaptation aux CC et à l'ENM ? Les questions suivantes donnent une vision futuriste de la région en cas de non mise en œuvre du projet proposé :

A. Sur le plan physique

34. Certains pays, notamment le Sénégal et la Gambie, connaissent déjà des vitesses d'érosion de 1 à 2 mètres par an. A cause de la rupture des dunes de sable due à la variabilité croissante des précipitations et de l'élévation du niveau de la mer, les inondations sont un phénomène fréquent dans les zones côtières à basse altitude, par exemple à Nouakchott (Mauritanie). Les changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer conduisent également à l'inondation des zones côtières (dès l'augmentation des niveaux des eaux souterraines provoquée par l'élévation du niveau de la mer et par les risques de phénomènes extrêmes tels que les tempêtes).

35. En ce moment, le couvert végétal longeant le littoral dans les zones sensibles identifiées²² a été endommagé pour plusieurs raisons (climatiques et anthropogéniques). D'une part, les activités anthropogéniques, essentiellement conditionnées par les besoins en bois de combustible (cas de la Guinée Bissau où les mangroves sont exploitées pour fumer le poisson) ont réduit le couvert des mangroves qui sont par ailleurs des barrières protectrices naturelles contre l'érosion côtière. Les vents accrus, ainsi que les activités d'exploitation du sable, ont entraîné le déplacement et/ou la dégradation des dunes de sable côtières, compromettant ainsi leur efficacité en tant que barrières physiques contre les inondations, mais également en tant que réserves sédimentaires permettant la réorganisation des plages (cas de la Mauritanie). L'augmentation continue de la salinité du sol et de l'eau (en raison du recul du littoral et de l'élévation du niveau de la mer dans toute la région) contribue également à la dégradation accrue des mangroves, réduisant ainsi le rôle écologique de ces dernières dans la reproduction et la gestion des ressources côtières notamment l'aquaculture (cas du Sénégal). Aggravées par les processus d'acidification du sol, la productivité et la disponibilité des terres cultivables se sont davantage réduites. Le recul progressif du littoral en raison des changements climatiques, notamment le niveau de variabilité élevé des précipitations et l'élévation prévue du niveau de la mer contribueront à l'abandon accéléré des basses terres, intensifieront l'exploitation des terres du plateau, compromettant ainsi la stabilité des écosystèmes côtiers et dégenérant en conflits intercommunautaires.

36. Les mesures de gestion côtière en place comprennent le développement des plages, l'édification d'épis et de revêtements, l'interdiction de l'extraction du sable dans les zones côtières et la formation de pierres cassées comme alternative au sable pour la construction. Toutefois, les systèmes de défense des côtes en place ou planifiés se révèlent probablement inadéquates face à l'élévation prévue du niveau de la mer de 0,5 à 1 m (sur la base des valeurs moyennes mondiales) d'ici le milieu et la fin du 21^{ème} siècle. Un projet de développement des plages en Gambie a connu au mieux un succès limité. Les plages étendues de 140 m en 2003 ont déjà concédé 70 m à l'érosion causée par les vagues, avec 7 m de plage perdus en deux jours dans une seule zone au début de mars 2006. Les mesures de protection des côtes en place sont manifestement inefficaces car elles subissent et souffriront davantage des échecs considérables et fréquents à mesure que le niveau de la mer augmente. La perte de ressources d'écosystèmes (biodiversité) précieuses du point de vue

²² Les critères de sélection des zones sensibles sont principalement fonction de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques

économique, ajoutée à l'aménagement de plages touristiques, d'hôtels, de débarcadères et d'autres sites clés dans les littoraux, compromettra les moyens de subsistance et les économies nationales. Les effets des CC et de l'ENM seront également aggravés par les facteurs anthropogéniques qui réduisent la résistance des systèmes écologiques et géomorphologiques côtiers. Même si certains facteurs sont déjà sur le point d'être maîtrisés, de gros efforts sont nécessaires pour renforcer la résistance face aux CC et à l'ENM. Sans une intervention plus conséquente, l'adaptation aux CC et à l'ENM sera presque exclusivement réactive et *circonstancielle* dans sa nature, et de nombreuses communautés ne seront pas en mesure de s'adapter à temps. En conséquence, sans les interventions proposées par le biais de ce projet, l'on risque de voir les écosystèmes côtiers se dégrader davantage à mesure que se manifestent les changements climatiques, notamment les précipitations variables et l'élévation du niveau de la mer. La perte de ressources d'écosystèmes (biodiversité) précieuses du point de vue économique ajoutée à l'aménagement de plages touristiques, d'hôtels, de débarcadères de poissons et d'autres sites clés dans les littoraux compromettront les moyens de subsistance locaux et les économies nationales. Les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer seront également aggravés par les facteurs anthropogéniques qui réduisent la résistance des systèmes écologiques et géomorphologiques côtiers. Sans une intervention plus conséquente, l'adaptation aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer sera presque exclusivement réactive et *circonstancielle* dans sa nature, et de nombreuses communautés ne seront pas en mesure de s'adapter à temps.

B. Sur le plan politique, juridique et institutionnel

37. Tous les pays concernés ont mis en place un ensemble de lois et règlements relatifs à la protection et à la gestion de l'environnement et ont ratifié des conventions internationales pertinentes en matière d'environnement (par exemple UNFCCC, Biodiversité, Convention sur les lois de la mer, Convention d'Abidjan sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier, Conservation des espèces migratoires). Des actions sont entreprises en vue de l'harmonisation et de l'intégration des activités et des réglementations en matière de gestion côtière. Elles sont entre autres les suivantes :

- Mise sur pied d'un comité interministériel en charge du développement de la région côtière (Mauritanie) ;
- Insertion d'une section relative à la « Gestion de la zone côtière, des fleuves et marécages » dans la législation nationale en matière d'environnement (Gambie : Article 30 du NEMA Act) ;
- Création d'une direction générale pour l'environnement responsable de la coordination des politiques environnementales et de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'environnement (Cap-Vert) ;
- Elaboration d'un programme de planification côtière et confection d'une cartographie côtière (Guinée Bissau, avec l'appui de l'UICN) et
- Elaboration de Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (tous les pays).

38. Néanmoins, l'on note un manque de coordination entre les différents services et agences gouvernementaux, une faible politique d'intégration entre les secteurs, les services opérant chacun de son côté et entrant souvent en conflit, ce qui se traduit par des pratiques mal adaptées. Les initiatives vers la gestion intégrée des bassins hydrographiques et les programmes tels que l'initiative GIZC en Gambie constituent des exemples non négligeables d'intégration considérable dans la gestion de l'environnement, mais ils ne tendent pas vers la prise en compte des changements climatiques à venir²³. Les services et agences de l'Etat à mission environnementale sont conscients des changements climatiques, mais il leur manque des

²³ Le rapport pays de la Gambie indique que les liens trans-sectoriels sont particulièrement faibles pour promouvoir une approche collaborative afin de s'attaquer aux problèmes clés liés aux changements climatiques

connaissances approfondies en climatologie, en partie à cause du manque de disponibilité des informations des programmes internationaux de recherche scientifique. En conséquence, il existe un fossé entre la prise de conscience des changements climatiques et de l'ENM et de leurs effets potentiels et la capacité à concevoir des politiques à même de faire face à ces effets de manière significative.²⁴ Un certain nombre d'initiatives parrainées par les organismes tels que le PNUD, le PNUE, l'UICN et la BIRD mettent l'accent sur la conservation, la biodiversité, la réhabilitation des terres dégradées, la gestion des bassins hydrographiques dans les cinq pays participant au projet ACCC. Ces initiatives viennent en complément des activités des gouvernements nationaux. En outre, le PNUD a apporté une assistance dans la préparation des communications nationales et des Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (qui sont toujours à l'état embryonnaire). Toutefois, la mise en œuvre des projets d'adaptation au niveau local, ou la prise en compte des impacts des CC et de l'ENM sur les modifications des littoraux a été négligée. Les problèmes côtiers ont été abordés dans les activités telles que le projet parrainé par le PNUD « *Combattre la réduction des ressources de subsistance et la dégradation des zones côtières dans le GEM du Courant de Guinée par le biais d'actions régionales axées sur les écosystèmes* » et celui parrainé par le PNUE *Réduction de l'impact environnemental du tourisme côtier par le biais de l'introduction de changements au niveau des politiques et du renforcement des partenariats public-privé* ».

39. Les autres programmes régionaux sont entre autres les suivants :

- Protection de l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (PNUE : tous les cinq pays) ;
- Programme de gestion de l'environnement et des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal (PNUD/BIRD : Sénégal et Mauritanie) ;
- Programme Accroître la conservation du réseau de sites requis par les oiseaux d'eau migrateurs sur les voies de migration Afrique-Eurasie (PNUE : Mauritanie, Sénégal, Gambie et autres) ;
- Programme sur les zones en marges du désert (PNUE : Sénégal) et
- Conservation de la biodiversité biologique (PNUD : Mauritanie et Sénégal).

40. Toutefois, les projets et programmes mis en œuvre jusqu'à ce jour se sont attelés à résoudre les problèmes dans un cadre reposant essentiellement sur des conditions climatiques « stationnaires » et ne tenant donc pas compte de l'élévation du niveau de la mer et des changements des conditions climatiques. Les activités dans le cadre de la base actuelle peuvent ainsi permettre de renforcer la biodiversité, de réduire la sédimentation ou l'érosion côtière et d'améliorer les moyens de subsistance à court terme, mais ils sont vulnérables aux changements climatiques et à leurs effets à moyen et long terme. Si des mesures correctives ont été appliquées pour contrer l'érosion côtière, elles n'ont pas tenu compte des effets des changements climatiques projetés à long terme. Au Cap-Vert, les solutions à l'érosion côtière ont été de courte durée et mal conduites, quoique politiquement attrayantes (par exemple les mesures provisoires pour protéger un établissement menacé par l'érosion), sans réflexion adéquate sur les dynamiques côtières, élément essentiel de l'efficacité de la stratégie de réaction. Les solutions se sont ainsi limitées à contrer les effets plutôt qu'à s'attaquer aux causes racines de la vulnérabilité à l'érosion côtière, avec une prise en compte limitée, voire inexistante, des effets des changements climatiques. En Gambie, comme dans la plupart des autres pays, les contraintes liées aux ressources ont limité le type et la portée des solutions durables de mise en œuvre. La gestion de la résistance des écosystèmes côtiers aux climats n'a pas par conséquent été encouragée ou a été reléguée au second plan (la priorité revenant aux questions liées à la pauvreté, telles que les programmes de réduction de la pauvreté).

²⁴ D'une part, les projections disponibles sont assez génériques et ne sont pas correctement échelonnées dans le temps et dans l'espace nécessaires pour les besoins de la planification. L'autre problème est que, même avec des informations complètes, on ne sait pas ce qu'il faut en faire en ce qui concerne la gestion côtière. Le présent projet a pour ambition de combler ces lacunes.

L'insuffisance des ressources humaines et institutionnelles, le manque de connaissances techniques et l'absence d'une législation adéquate ont également contribué à la fragilisation de la capacité d'adaptation à l'érosion côtière, et donc de la résistance des écosystèmes côtiers eu égard aux changements climatiques, dans tous les cinq pays.

41. Par ailleurs, les évaluations spécifiques au pays entreprises lors de la phase préparatoire, notamment les discussions entre parties prenantes, souligne l'absence de coordination entre les agences et services gouvernementaux et l'insuffisance de l'intégration des politiques entre les secteurs. Les institutions/services fonctionnent séparément et entrent souvent en conflit, ce qui engendre des pratiques mal adaptées (cas de la Gambie). Les initiatives vers la gestion intégrée des bassins hydrographiques et les programmes tels que l'initiative Gestion Intégrée des Zones Côtières en Gambie constituent des exemples allant dans le sens de l'intégration dans la gestion environnementale au niveau institutionnel. Toutefois, ils ne tendent pas vers la prise en compte des implications à long terme des changements climatiques dans les cadres de planification existants pour les zones côtières. Cela pose un réel problème dans le maintien de la stabilité des écosystèmes côtiers étant donné que l'érosion côtière nécessite des solutions à l'échelle du système et durables pour que les mesures correctives soient efficaces.
42. En outre, même si les services et agences de l'Etat en charge de l'environnement ont conscience des changements climatiques, il leur manque des connaissances approfondies sur la science des changements climatiques et ses effets annoncés sur le littoral ouest africain. Par conséquent, ces effets ne sont pas pris en compte dans la formulation des politiques. La réglementation des découpages en zones des côtes n'existe pas ou n'est pas appliquée de manière efficace. L'intégration des problèmes d'adaptation dans les politiques et programmes viseront à amener les politiques à inclure les problèmes liés aux changements climatiques, en vue de prévenir l'éventualité des mauvaises pratiques d'adaptation aggravant la vulnérabilité des systèmes sociaux, écologiques et géomorphologiques aux changements climatiques, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer au nom d'un développement économique à court terme.

C. Suivi et renforcement des capacités.

43. Les dépenses actuelles relatives au suivi des changements environnementaux et à la collecte et l'analyse de données sont extrêmement faibles, et il est souvent impossible de les augmenter en raison des plafonnements des dépenses publiques régies par les conditions des programmes d'ajustement structurel. Néanmoins, l'insuffisance des capacités nationales constitue un problème réel pour le suivi environnemental et l'analyse de données, notamment l'utilisation de la technologie GIS. Il existe des archives climatiques au niveau des services publics qui mettent l'accent sur certains paramètres tels que les précipitations et les températures, mais rares sont les données détaillées sur les variables plus complexes telles que les cours d'eau et le transport de sédiments. S'il est vrai qu'il existe une réelle prise de conscience des risques et impacts climatiques sur les côtes en raison de leur proximité avec les installations et moyens de subsistance, l'appréciation des effets potentiels des CC et de l'ENM prévus est faible. Les communautés sont par conséquent mal préparées pour faire face aux changements climatiques et aux conditions environnementales, ce qui augmente le risque d'aggravation de l'érosion côtière par des phénomènes extrêmes menant à la perte considérable d'écosystèmes, sans parler des pertes économiques et en vies humaines. Les programmes et mesures de la GIZC sont actuellement peu développés dans tous les cinq pays participants pour diverses raisons : peu de mesures mises en œuvre, cadres réglementaires appropriés dispersés dans les différents secteurs et services publics, lois souvent non appliquées ou mises en vigueur.
44. Malgré la faiblesse constatée, les programmes, mesures et règlements ci-dessus offrent un cadre réel dans lequel peuvent s'inscrire les mesures d'adaptation, en compagnie des mesures visant à renforcer la GIZC

notamment au niveau institutionnel. Les programmes régionaux parrainés par les organismes tels que le PNUD fournissent également un point de départ pour le développement de la GIZC.

PARTIE II : STRATEGIE

2.1 Justificatif du projet et conformité des politiques

45. L'approche décrite ici pour la mise en œuvre des activités d'adaptation est conçue afin de faire partie de la priorité plus vaste du FEM pour piloter une stratégie visant à mettre en œuvre les activités d'adaptation aux changements climatiques. Le financement du projet ACCC découle de la nouvelle priorité stratégique du FEM « Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation », décrite dans le document du Conseil du FEM GEF/C.23/ Inf.8. Le projet est contenu dans le Programme d'opérations du FEM 2 (Biodiversité). La durée d'exécution du projet est de quatre ans.
46. Le projet cherche à réduire la vulnérabilité des communautés côtières des pays participants aux différents effets des changements climatiques sur les régions côtières. Une approche intégrée sera adoptée pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces. Le renforcement des réseaux existants pour la surveillance du niveau de la mer et des climats, ainsi que l'amélioration de l'accès aux données seront également pris en compte. A cette fin, l'on fera appel à différentes expertises régionales et internationales pour réaliser les objectifs du projet à travers le renforcement d'un réseau national d'observation des changements du niveau de la mer et d'autres paramètres océaniques, y compris l'utilisation de la télédétection dans les zones côtières. Le projet permettra par conséquent aux pays participants non seulement de comprendre parfaitement leur vulnérabilité aux changements climatiques mais également d'aller au-delà de la hiérarchisation des options d'adaptation en mettant en œuvre des activités qui jettent les bases d'un renforcement progressif de leurs capacités d'adaptation. Celles-ci peuvent ensuite être fusionnées dans une stratégie intégrée dans les plans nationaux de développement. Les résultats de ce projet seront également intégrés dans les plans de gestion des zones côtières qui prendront en compte les tendances et impacts des changements climatiques à venir.
47. Etant donné que les effets des changements climatiques se feront sentir dans un contexte d'insuffisance des connaissances et des ressources financières et techniques, le renforcement des capacités d'adaptation et le transfert de technologies, ainsi que l'implication large des parties prenantes, constitueront une composante importante lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. Les principaux obstacles aux politiques seront identifiés et le projet mettra en œuvre les stratégies d'adaptation orientés selon le pays et appropriés à long terme conformément aux directives du SPA.
48. Dans la première phase de l'*African Process*, les experts des pays ont identifié le manque de coordination des mécanismes de planification, la législation contradictoire et la faible communication entre les organismes publics comme étant les contraintes majeures au développement et à l'utilisation durables de l'environnement côtier. L'on a particulièrement noté que la faiblesse de la coordination et de la gestion intersectorielles a contribué à l'aggravation de l'érosion côtière.
49. Ce projet a pour ambition de s'attaquer à ces problèmes et de contribuer à la mise en œuvre d'une approche plus efficace et mieux intégrée de la gestion des zones côtières. Pour renforcer l'intégration de la gestion des zones côtières de façon durable, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de coordination et les instruments légaux, de renforcer les capacités juridiques, techniques et institutionnelles. Il convient également de renforcer l'implication des parties prenantes et la prise de conscience du public, mais également de définir des mécanismes de financement durables.

50. Conduit par le FEM-PNUD, en étroite collaboration avec l'UNESCO/COI et dans le cadre des principes opérationnels du FEM pour le SPA, les activités du projet seront mis en œuvre en fonction des conditions et priorités spécifiques à chaque pays pour aborder les effets prévisibles des changements climatiques sur les régions côtières, identifiés lors de la phase B du PDF bouclée récemment. L'intégration d'un ensemble de paramètres socioéconomiques, par le biais de ce projet régional, fournira également une base solide pour l'apprentissage, la reproduction des expériences et la vulgarisation. Le projet mettra l'accent sur les régions géographiques relativement discrètes, par exemple les écosystèmes côtiers, pour garantir une synergie des actions entre les projets et obtenir des effets impacts plus conséquents et plus mesurables, mais également pour identifier les enseignements sur les politiques en toute assurance.
51. Les critères utilisés pour sélectionner le site pilote et identifier les mesures d'adaptation sont inspirés des principes opérationnels du FEM pour le SPA et du document constitutif du FEM, lequel établit le principe du raisonnement progressif. Cela revêt une double signification : d'abord les fonds du FEM seront utilisés pour financer un sous-ensemble de toutes les interventions possibles en matière d'adaptation, notamment celles qui respectent le critère du financement du FEM en termes d'avantages environnementaux mondiaux ; ensuite, les fonds du FEM seront destinés pour la composante jugée additionnelle dans la facilitation de l'« adaptation » aux changements et à la variabilité climatiques. En phase avec le concept des coûts marginaux, les interventions en matière d'adaptation, qui ne génèrent pas des avantages environnementaux mondiaux, devront être financées par des sources de cofinancement. Même si le présent projet fournit une liste de mesures d'adaptations potentielles à piloter, une décision finale sur le type de mesures à mettre en œuvre sera prise lors de la rencontre de lancement de l'intégralité du projet. Le principe du raisonnement progressif sera strictement respecté dans la sélection des projets à financer dans le cadre du SPA. Les autres activités contribuant également au renforcement de la capacité d'adaptation mais n'entraînant pas des avantages environnementaux mondiaux seront financées dans le cadre d'un cofinancement. Le PNUD-FEM (siège), par le biais de son Groupe de renforcement des capacités et d'adaptation, fournira l'orientation nécessaire pour garantir le respect des directives SPA.

L'alternative FEM peut être décrite comme suit :

A. Le projet augmentera la capacité d'adaptation des écosystèmes à travers des mesures destinées à réduire les agressions anthropogéniques contre les ressources importantes à l'échelle mondiale telles que les habitats de la biodiversité et les espèces végétales et animales menacées. Les activités de l'ACCC renforceront la résistance des systèmes socio-écologiques face à la variabilité et aux changements climatiques. L'amélioration des facteurs anthropogéniques des changements climatiques sur les modifications des littoraux, notamment les mesures visant à réduire la vulnérabilité aux CC et à l'ENM prévus, constituera le point focal du projet. Suite aux activités de l'ACCC, il est prévu une diminution de l'érosion côtière due aux facteurs des changements climatiques, ainsi qu'une plus grande capacité des communautés à prévoir et à s'adapter aux modifications des côtes dues aux changements climatiques, eu égard aux conditions de la base. Les moyens de subsistances durables s'adaptant aux climats seront encouragés. Ils auront ainsi beaucoup plus de chance de résister aux CC et à l'ENM et d'apporter un développement économique durable à long terme. Les changements dans les pratiques et styles de planification et de construction se traduiront par la réduction des agressions contre les zones côtières. Associés à d'autres mesures pour réduire les agressions contre les systèmes écologiques et géomorphologiques, les écosystèmes et la biodiversité seront protégés et les moyens de subsistance locaux bénéficieront des avantages environnementaux mondiaux. La réhabilitation et la préservation des ressources clés telles que les mangroves fourniront un réservoir biologique qui permettra une adaptation naturelle des écosystèmes (par exemple grâce à la migration d'espèces). Ces avantages s'avèrent

particulièrement importants à la lisière de l'étendue d'un écosystème, comme c'est le cas des mangroves du Sénégal et de la Mauritanie. La préservation des mangroves protégera les habitats d'un grand nombre d'espèces, dont certaines sont menacées dans le monde.

B. Grâce à l'intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les politiques et programmes, le projet sensibilisera les décideurs sur les risques que représentent les changements climatiques et sur les conditions nécessaires à l'adaptation. Cette sensibilisation vient s'ajouter à la contribution du projet dans la réduction des mauvaises pratiques probables qui aggravent la vulnérabilité des systèmes sociaux, écologiques et géomorphologiques aux changements climatiques, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer au nom d'un développement économique à court terme. La communication entre les services et organismes, entre les décideurs et les communautés côtières sera renforcée, avec une plus grande implication des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le tourisme, les domaines de développement et de conservation seront plus clairement définis, facilitant ainsi une gestion plus efficace des zones côtières. Les cadres réglementaires seront renforcés et les modalités d'application développées en vue d'aboutir à la réduction des agressions contre les systèmes côtiers dues à un développement inadéquat. Les décideurs prendront davantage conscience des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, ce qui encouragera la prise en compte de ces phénomènes dans les nouvelles initiatives.

C. Par le biais du suivi des modifications du littoral, des tendances climatiques et des conditions environnementales, des initiatives d'adaptation réfléchies, anticipées peuvent être mises en œuvre, aboutissant à des mesures d'adaptation qui seront plus acceptables par les communautés avec une plus grande prise de conscience des risques liés aux CC et à l'ENM. L'intégration régionale des systèmes de suivi fournira des opportunités de coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de l'adaptation et de la gestion des zones côtières. Les activités d'adaptation reposeront sur les activités existantes relatives à la GIZC, tandis que les programmes GIZC et cadres institutionnels seront renforcés grâce à une association du financement du FEM et d'un cofinancement. Le projet établira des liens avec les programmes existants afin de garantir la complémentarité entre les activités des différents projets et programmes et d'éviter les répétitions inutiles. Le projet développera la GIZC dans le cadre des activités existantes, et fournira à son tour un contexte GIZC dans lequel peuvent se poursuivre les activités en cours.

2.2 Coûts marginaux

52. A partir de la composante SPA du budget du programme ACCC, 2 091 000 dollars EU des fonds FEM sont alloués pour piloter les projets visant à réduire la vulnérabilité et/ou l'exposition des écosystèmes aux méfaits des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. Ces projets reposeront sur les services existants relatifs aux écosystèmes et les activités de gestion côtière. Des liens seront établis avec les projets et programmes existants, par exemple le projet Gestion intégrée des zones côtières en Gambie. Les activités conçues spécifiquement pour prendre en charge l'adaptation aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer prévus au niveau local sont quasiment inexistantes. Les 4 000 000 dollars EU prévus pour ce résultat représenteront par conséquent un coût marginal sur une base proche de zéro. Le cofinancement de cette activité est estimé à environ 2 000 000 dollars EU.
53. Le montant de 275,000 dollars EU du financement du FEM sera accompagné de 4 000 000 dollars EU provenant du co-financement pour s'inspirer des cadres nationaux existants en vue de l'intégration de l'adaptation dans les politiques.
54. Le cofinancement pour un suivi plus efficace des modifications du littoral, des tendances climatiques et des conditions environnementales reposera sur les capacités de suivi en place. Les 4 000 000 dollars EU alloués à ce résultat apporteront une différence significative aux activités opérationnelles des réseaux de suivi, en termes de capacité d'analyse de données et d'identification des régions nécessitant une action immédiate. Le financement du FEM d'un montant de 550 000 dollars EU sera essentiellement destiné à la sensibilisation et à la formation des membres communautaires sur les stratégies de réaction à long terme de la réduction ou de l'adaptation à l'érosion côtière.

2.3 Cohérence avec l'objectif de la stratégie opérationnelle, les domaines focaux, le programme opérationnel et la priorité stratégique du FEM

55. Le projet est en phase avec la priorité stratégique du FEM à savoir le « *Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation (SPA)* », étant donné que l'objectif global du Projet complet est la mise en œuvre de projets pilotes/témoins prenant en charge les impacts des changements climatiques, notamment la « *mise en œuvre de mesures de restauration, de protection et d'adaptation dans les zones sensibles et vulnérables* » s'inscrivant et intégrées dans les politiques nationales et régionales et la planification du développement durable. Seules les interventions légères bénéficieront du financement du FEM. Si des travaux publics importants sont nécessaires, ils devront être financés dans le cadre d'un financement autre que celui du FEM et, à cet égard, une proposition SCCF est en cours d'élaboration. Le projet générera également des avantages environnementaux mondiaux en augmentant la capacité des pays participants à concevoir et mettre en œuvre des stratégies durables dans le domaine focal Biodiversité pour faire face aux conditions climatiques changeantes. Cet aspect viendra en complément des interventions FEM existantes et prévues dans le domaine focal Biodiversité.
56. En encourageant des mesures qui préservent les mangroves écologiquement sensibles, en favorisant une gestion améliorée des ressources dans les zones humides et les écosystèmes des îles et en promouvant la reproduction des expériences et enseignement tirés, le projet contribuera à la conservation et à l'utilisation durables de la diversité biologique des ressources marines et côtières. Cela cadre avec l'OP 2 (Ecosystèmes côtiers, marins et d'eau douce).

2.4 Conformité avec le portefeuille du FEM

57. Le projet ACCC est le premier projet régional de taille complète financé par le SPA pilotant et démontrant les mesures visant à réduire la vulnérabilité aux changements et à la variabilité climatique des régions côtières au niveau communautaire et national. Le projet est important pour le portefeuille FEM pour plusieurs raisons. Premièrement, il fournira des leçons dans la conception et la mise en œuvre de critères de sélection pour les projets présentant un intérêt pour toutes les activités communautaires relatives à l'adaptation et financées par le FEM. Deuxièmement, la diversité des activités d'adaptation émanant de l'ACCC fournira des leçons appréciables sur les facteurs à prendre en compte dans la conception du projet lors des initiatives d'amélioration des capacités d'adaptation et/ou de réduction de la vulnérabilité aux facteurs de changement climatique. A la fin de cette phase pilote, les enseignements tirés permettront d'obtenir une approche plus systématique de l'intégration des risques de changements climatiques dans les domaines focaux du FEM tels que la biodiversité.

2.5 But, objectif, résultats et rendements/activités du projet

58. Le *but* du projet, défini par le document du Conseil du FEM GEF/C.27/Inf.10 (Principes opérationnels pour la Priorité stratégique « Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation »), consiste à « *réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité d'adaptation aux effets nuisibles des changements climatiques dans les domaines focaux autour desquels s'articulent l'action du FEM* ». En guise de contribution au but, l'*objectif* du projet consiste à *développer et piloter un éventail de mécanismes de résistance efficaces pour la réduction de l'effet de l'érosion côtière due aux changements climatiques dans les régions vulnérables* des cinq pays de l'Afrique de l'Ouest.
59. Une analyse de la suppression des obstacles à la capacité d'adaptation décrite dans chacune des évaluations nationales effectuées lors de la phase préparatoire a souligné la nécessité pour les interventions conçues de parvenir à trois réalisations en faveur de l'objectif du projet. Elles sont les suivantes :
- Mise en œuvre des activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques ;
 - Intégration des problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières et
 - Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière, renforcement des capacités dans la gestion et la planification côtières.
60. Les résultats du projet entre dans le cadre des critères d'éligibilité des projets d'adaptation financés par le SPA. En d'autres termes, la conception du présent projet contient les composantes suivantes :
- Une composante pilote/témoin contribuant à l'amélioration de la capacité d'adaptation (par le biais d'activités de démonstration) et conduisant à des avantages environnementaux mondiaux en termes de biodiversité ;
 - Changements de politiques/intégration des questions liées aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques de gestion intégrée des zones côtières et
 - Renforcement des capacités à prévoir et à réagir à l'érosion littorale provoquée par les changements climatiques.

61. Par ailleurs, les résultats sont en phase avec la philosophie du Cadre des politiques d'adaptation du PNLD-FEM selon laquelle l'adaptation passe par la formulation de politiques publiques et les décisions prises par les parties prenantes, notamment les individus, groupes, organisations (organismes publics, ONG et sociétés privées) et leurs réseaux. Les consultations larges avec les parties prenantes dans les pays participants, notamment au niveau des sites pilotes ainsi qu'au niveau national, constituent le cadre et l'orientation de cette proposition.

Pour réaliser l'objectif du projet, quatre **résultats** seront visés. Le résultat 4 n'en est pas un en tant que tel, mais la création d'un environnement permettant le bon fonctionnement du projet. Il sera décrit ici, mais ne sera pas développé ultérieurement (par exemple dans le Cadre Logique ou le calcul des coûts marginaux).

RESULTAT I : mises en œuvre d'activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques.

62. Pour remédier au problème décrit dans la base, le projet renforcera la capacité d'adaptation des écosystèmes par le biais de mesures conçues pour diminuer les agressions anthropogéniques et préserver les habitats, permettant ainsi de protéger les espèces végétales et animales menacées. Par exemple, l'archipel des Bijagos en Guinée Bissau représente environ 1 % des espèces d'oiseaux du monde et abrite 11 espèces de primates, 85 espèces de reptiles et 31 espèces amphibiens. La réhabilitation des mangroves de l'îlot Porcos, toujours en Guinée Bissau, élargira l'abri de cinq espèces de tortues, dont deux (tortue verte et caret) sont mondialement menacées. La préservation de l'environnement marin dans les environs de Nouakchott permettra de protéger une importante zone de reproduction des poissons. Au Sénégal, la région des Niayes abrite 419 espèces florales, soit 20 % des espèces florales connues au Sénégal et héberge, avec les zones côtières mauritaniennes, les mangroves les plus au nord longeant la côte atlantique de l'Afrique. La protection des Niayes fournira d'importants habitats aux oiseaux, protégeant ainsi les espèces menacées telles que l'avocette, le pélican blanc et l'hirondelle Caspienne. Un inventaire de la biodiversité couvrant tous les pays participants au niveau national et du site figure dans le résumé exécutif, Encadré I et Tableau I.

63. Le projet ACCC appuiera la mise en œuvre des mesures de démonstration spécifiques dans les sites pilotes conçues pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques²⁵. En vue de garantir la rentabilité, les activités seront conduites dans les zones identifiées comme vulnérables aux changements climatiques et à la variabilité, à l'érosion côtière qui en découle et dont le potentiel de génération d'avantages environnementaux mondiaux est élevé (dans le domaine focal biodiversité). Les activités de l'ACCC renforceront la résistance des systèmes socio-écologiques face à la variabilité et aux changements climatiques. Le contrôle efficace des facteurs anthropogéniques des modifications du littoral (en fonction des dépenses de la base) sera renforcé par un ensemble de mesures supplémentaires qui seront mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et à l'ENM projetés. Suite aux activités de l'ACCC, il est prévu une diminution de l'érosion côtière et une plus grande capacité des communautés à prévoir et à s'adapter aux modifications du littoral. Les moyens de subsistances durables seront encouragés et auront ainsi beaucoup plus de chance de résister aux CC et à l'ENM et d'apporter un développement économique durable à long terme. Les changements dans les pratiques et styles de planification et de construction se traduiront par la réduction de l'érosion côtière. Associés à d'autres mesures pour réduire les agressions contre les systèmes écologiques et géomorphologiques, les écosystèmes

²⁵ Un site de contrôle dans chaque pays permettra de mesurer l'état d'avancement vers l'amélioration de la capacité d'adaptation et la réalisation des avantages environnementaux mondiaux.

et la biodiversité seront protégés et les moyens de subsistance locaux bénéficieront des avantages environnementaux mondiaux. La réhabilitation et la préservation des mangroves fourniront un réservoir biologique qui permettra une adaptation naturelle des écosystèmes (par exemple par des changements de l'étendue). Ces avantages s'avèrent particulièrement importants à la lisière des écosystèmes, comme c'est le cas des mangroves du Sénégal et de la Mauritanie. La préservation des mangroves protégera les habitats d'un grand nombre d'espèces, dont certaines sont menacées au niveau mondial.

64. Lors du processus PDF-B, plusieurs régions géographiques au sein de chaque pays ont été identifiées à travers une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques et un processus consultatif au cours duquel les activités pilotes/témoins ont pu être mises en œuvre. Le processus d'identification s'est déroulé en plusieurs étapes orientées par les principes des Cadres des Politiques d'Adaptation (CPA) :
- i) Dans chacun des pays pilotes, l'on a procédé à une revue des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques pour identifier les régions côtières les plus vulnérables ;
 - ii) Les régions ayant un fort potentiel pour fournir des avantages environnementaux mondiaux ont été identifiées sur la base des réflexions sur les domaines focaux du FEM, des évaluations telles que les vitesses potentielles de l'érosion côtière et des informations telles que la richesse de la biodiversité globale ;
 - iii) Une superposition des régions identifiées par ces deux critères a indiqué les projets prioritaires d'adaptation des écosystèmes ou paysages (voir Sélection des sites Figure I ci-dessous pour une représentation géographique de ce processus). Ces critères de base ont été complétés par la prise en compte des facteurs supplémentaires suivants : l'étendue de l'érosion, l'importance pour la biodiversité, les populations vulnérables, la valeur économique hypothéquée, le rôle des ressources pour la communauté locale et le développement national ainsi que les priorités de l'Etat. D'autres critères ont également été pris en compte, notamment l'existence de tensions sociales, ou les interventions déjà en place en matière d'adaptation, pour garantir l'efficacité des interventions et éviter les répétitions inutiles d'efforts et
 - iv) Les critères décrits à l'étape (iii) ont été utilisés pour effectuer une sélection parmi les écosystèmes et paysages identifiés par les étapes (i) et (ii) choisir un ou plusieurs sites qui serviront de pôles d'application des projets pilotes témoins. Les activités pilotes seront mises en œuvre dans une sélection²⁶ des sites identifiés par le PNUD CO, avec l'appui du Comité de pilotage régional du projet (soutenu par le PNUD-FEM et l'UNESCO/COI). L'incidence globale des projets dans les sites sera l'amélioration de la capacité d'adaptation des écosystèmes aux risques climatiques.

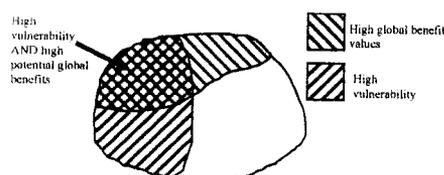


Figure 1. Un pays fictif avec des couches de haute vulnérabilité et un fort potentiel pour les avantages environnementaux mondiaux identifie le nord-ouest comme la première priorité des activités d'adaptation financées par le SPA

Légende - haute vulnérabilité et fort potentiel pour les avantages environnementaux globaux
- valeurs élevées des avantages globaux
- haute vulnérabilité

Realisation 1.1 : Mise en œuvre des projets pilotes témoins visant à réduire l'érosion côtière due aux conditions climatiques.

65. En plus de contribuer à la réduction des vitesses actuelles de l'érosion côtière, les activités pilotes témoins seront mises en œuvre pour renforcer la résistance des écosystèmes côtiers aux effets prévus des changements climatiques. Les mesures à mettre en œuvre visent à réduire les effets de l'intensité accrue de l'action des vagues en raison du changement climatique, les modifications de l'apport de sédiments en raison des variations dans les remontées d'eau, la variabilité croissante des précipitations et l'élévation du niveau de la mer. La base des activités pilotes sera constituée d'un ensemble de « petites » mesures de démonstration visant principalement à organiser la résistance des écosystèmes face à ces effets présagés des changements climatiques. Les activités spécifiques proposées (voir ci-dessous) contribueront également à la régénération de la végétation de la zone côtière avec des avantages potentiels en termes de réduction de GES (gaz à effet de serre).
66. Les sites pilotes démontreront, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités, comment il est possible de renforcer la résistance des écosystèmes pour faire face aux effets des changements climatiques prévus, y compris l'élévation du niveau de la mer. Les facteurs anthropogéniques de l'érosion côtière seront pris en charge grâce à un cofinancement dès lors que ces effets sont considérés comme partie intégrante de la base. Les mesures proposées pour la réduction des effets climatiques sur l'érosion côtière sont notamment les suivantes :
- 1.1.1 Stabilisation de l'érosion côtière grâce à la réhabilitation du couvert végétal indigène²⁷ ;
 - 1.1.2 Mises en œuvre de mesures de conservation des sols pour réduire le ruissellement (*financement SPA ; à mettre en œuvre à Vile das Pombas et à Ribiera da Lagoa (Cap-Vert) ; Bald Cape - Cape Point, (Gambie) ;*
 - 1.1.3 Plantation d'espèces locales pour la stabilisation des dunes de sable (*à mettre en œuvre à Bald Cape - Cape Point (Gambie) ; Nouakchott (Mauritanie) ;*
 - 1.1.4 Développement de moyens de subsistance alternatifs (apiculture, écotourisme, gestion forestière) (*à mettre en œuvre à Allehein - Bald Cape (Gambie) ; à Varela Beach et l'île de Bubaque (Guinée Bissau) ; N'Diago (Mauritanie) ;*
 - 1.1.5 Retorestation des mangroves (*à mettre en œuvre à l'île de Porcos (Guinée Bissau) ; de Djifère à Palmarin. Fimela, Niodor, Palmarin, Sokone principalement (Sénégal) ; N'Diago (Mauritanie) et*
 - 1.1.6 Diffusion des nouvelles technologies (surtout en matière d'énergie) pour arrêter la dégradation des mangroves, ressources écologiquement importantes.

²⁷ La biodiversité de nombreux sites est actuellement menacée en raison de la plantation d'espèces exotiques et envahissantes (par exemple, la plantation d'espèces locales appropriées telles que le *Cocus nocifera*, le tamaris (salt cedar), le *Phœnix dactyligraphe*, le *Parkinsonia aculeate* et d'autres espèces locales) (*à mettre en œuvre dans la Ribiera du Lagoa (Cap-Vert) ; Bald Cape à Cape Point, (Gambie) ; Nouakchott (Mauritanie) ; Mboro, Lac Ourouaye, Kayar, Presqu'île du Cap-Vert, Delta du Saloum (Sénégal).*

67. Les actions supplémentaires suivantes accompagneront les activités ci-dessus :

- Elaboration et diffusion de documents informatifs et de promotion du projet ;
- Conduite d'un atelier (de lancement) de sensibilisation sur le projet pour les autorités locales, les leaders communautaires, les services publics, les ONG et d'autres leaders d'opinion dans la zone pilote ;
- Mise sur pied dans chaque pays d'un comité chargé de l'adaptation aux changements climatiques, composé de leaders communautaires et de représentants de services publics compétents, pour orienter l'identification et la mise en œuvre de projets pilotes d'adaptation aux changements climatiques ;
- Formation des communautés sur les menaces à venir des changements climatiques et les mesures d'adaptation potentielles pour renforcer la résistance des écosystèmes ;
- Collaboration avec les communautés et d'autres partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes spécifiques d'adaptation des écosystèmes côtiers aux changements climatiques dans les sites pilotes sélectionnés ;
- Financement et appui technique aux projets approuvés et
- Suivi régulier des projets pilotes.

RESULTAT 2 : Intégration des questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières

68. La communication entre les services et organismes, entre les décideurs et les communautés côtières sera renforcée, avec une plus grande implication des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le tourisme, les domaines de développement et de conservation seront plus clairement définis, facilitant ainsi une gestion plus efficace des zones côtières. Les cadres réglementaires seront renforcés et les modalités d'application développées en vue d'aboutir à la réduction des agressions contre les systèmes côtiers dues à un développement inadéquat. Les décideurs prendront davantage conscience des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, ce qui encouragera la prise en compte de ces phénomènes dans les nouvelles initiatives.

Réalisation 2.1 : Intégration des questions relatives aux changements climatiques et des activités et programmes de gestion côtière à travers les différents secteurs

69. L'érosion côtière est causée par des facteurs naturels tels que l'élévation du niveau de la mer et la variabilité accrue des précipitations, facteurs qui vont empirer d'après les prévisions. En outre, la mauvaise gestion, l'utilisation abusive des terres, les conflits d'intérêts, le manque de coordination entre les différents secteurs et/ou échelons du gouvernement aggravent également la situation. En conséquence, la gestion intégrée des zones côtières est promue comme étant un mécanisme pour réduire la vulnérabilité des zones côtières aux facteurs tant naturels qu'anthropogéniques. Elle a été soutenue à travers les déclarations de Maputo et de Cape Town dont les signataires ont reconnu la nécessité d'une gestion intégrée des zones côtières.

70. Pour appuyer l'institutionnalisation d'une approche pragmatique pour faire face à l'érosion côtière due aux facteurs climatiques et anthropogéniques, l'on a identifié de nombreuses activités (grâce à des consultations avec les parties prenantes dans chaque pays) qui contribueront à garantir une intégration trans-sectorielle des politiques nationales prenant en compte les questions à long terme telles que l'érosion côtière due aux changements climatiques. Il s'agit entre autres de l'introduction et de la mise en vigueur des réglementations côtières (qui reflètent les effets des changements climatiques sur les littoraux), du

renforcement des connaissances techniques et de la compréhension des causes et effets des modifications littorales dues aux changements climatiques dans les pays participants et de la coopération régionale pour partager les connaissances et expériences dans la lutte contre les méfaits des changements climatiques.²⁸

71. Les activités proposées en faveur de ce résultat sont entre autres les suivantes :

- 2.1.1. Elaboration et mise en œuvre de plans/programmes de gestion intégrée des côtes et bassins hydrographiques ;
- 2.1.2. Formulation et application de réglementations relatives aux découpages en zones pour les installations côtières sensibles à l'élévation du niveau de la mer (*par exemple, à mettre en œuvre au Complexe de zones humides de Tanbi en Gambie*).

Réalisation 2.2 : Conception de politiques et programmes nationaux pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.

72. Cette réalisation mettra l'accent sur l'élaboration, le renforcement de cadres réglementaires et des capacités de mise en vigueur pour réduire les méfaits de l'érosion côtière due à l'homme, aux changements climatiques et aux mauvaises pratiques en matière d'adaptation. Pour parvenir à cette réalisation particulière, l'on fera appel à des contributions significatives en termes de cofinancement. Pour ce faire, les activités proposées sont entre autres les suivantes :

- 2.2.1. Revue des plans et politiques nationaux en place pour intégrer les problèmes d'adaptation aux changements climatiques ;
- 2.2.2. Conduite de consultations nationales pour produire un avant-plan d'action pour la prise en charge de l'érosion côtière à étudier et à mettre en œuvre par les décideurs ;
- 2.2.3. Habilitation des agences gouvernementales décentralisées et des communautés locales à mettre en vigueur des lois facilitant l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.

Réalisation 2.3 : Reproduction des approches communautaires réussies pour atténuer et s'adapter à l'érosion côtière.

73. Actuellement, les efforts visant à remédier à l'érosion côtière dans chacun des pays sont circonstanciels et réactifs. Les structures organisationnelles ou mécanismes pour garantir la coordination et éviter les répétitions inutiles sont en nombre insuffisant. Par ailleurs, sans intervention, l'on risque d'assister à un gaspillage d'efforts et de ressources avec peu d'effets de diffusion. Il est peu probable que les communautés soient en mesure d'optimiser les opportunités d'apprentissage et d'échange mutuels. Le présent projet, bénéficiant d'un financement du SPA et d'un cofinancement, peut apporter une contribution précieuse en veillant à ce que les enseignements tirés des activités pilotes servent de catalyseurs dans les zones non couvertes par les activités de démonstration.

²⁸ La GIZC sera développée pour les pays ne disposant d'aucun plan. Dans d'autres cas, par exemple en Mauritanie où des plans sont bien en place, l'intention sera d'aider à la mise en œuvre.

74. Les activités suivantes permettront de parvenir à la réalisation ci-dessus :
- 2.3.1 Organisation d'échanges et de concertation entre les décideurs, mais également entre les communautés sur les effets des changements climatiques sur l'érosion côtière, ainsi que sur les activités d'adaptation ;
 - 2.3.2 Sensibilisation sur les projets pilotes à travers les media locaux et d'autres canaux appropriés ;
 - 2.3.3 Création de points focaux pour les communautés nécessitant une orientation sur la conception et la mise en œuvre de mesures d'adaptation (y compris de l'assistance dans l'obtention d'un cofinancement).

RESULTAT 3 : Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières

75. Dans l'évaluation de leur capacité d'adaptation et pour faire face aux effets des changements climatiques, les pays participants ont souligné une faiblesse de leurs ressources humaines et techniques. Par ailleurs, les pays, comme la Guinée Bissau, ont exprimé leur besoin de compiler les données de suivi pour mieux évaluer la gravité du problème de l'érosion côtière due aux changements climatiques et un soutien pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation appropriées. L'insuffisance de données sur l'ampleur de l'érosion côtière et d'enseignements émanant des programmes internationaux de recherche scientifique sur l'adaptation aux changements climatiques a limité, au niveau national et régional, les capacités à concevoir des politiques à même de lutter de manière efficace contre l'érosion côtière. Les dépenses actuelles pour la lutte contre l'érosion côtière et les changements environnementaux via la collecte et l'analyse de données sont limitées, voire inexistantes, et il est souvent impossible d'obtenir un financement supplémentaire en raison des plafonnements des dépenses publiques. Néanmoins, l'insuffisance des capacités nationales constitue un problème réel pour le suivi environnemental et l'analyse de données, notamment l'utilisation de la technologie SIG. Il existe des archives climatiques au niveau des services publics et qui mettent l'accent sur certains paramètres tels que les précipitations et les températures, mais rares sont les données détaillées sur les variables plus complexes telles que les cours d'eau et le transport de sédiments. S'il est vrai qu'il existe une prise de conscience des risques et effets climatiques sur les côtes en raison de leur proximité avec les installations et moyens de subsistance, l'appréciation des effets potentiels des changements climatiques et de l'élévation annoncée du niveau de la mer est faible. Les communautés sont par conséquent mal préparées pour faire face aux changements climatiques et aux conditions environnementales, ce qui augmente le risque d'aggravation de l'érosion côtière par des phénomènes extrêmes menant à la perte considérable d'écosystèmes, sans parler des pertes économiques et en vies humaines. Les programmes et mesures de la GIZC sont actuellement peu développés dans tous les cinq pays participants pour diverses raisons : peu de mesures mises en œuvre, cadres réglementaires adéquats dispersés dans les différents secteurs et services publics, lois souvent non appliquées ou mises en vigueur. Toutefois, tous les pays concernés ont mis en place un ensemble de lois et règlements relatifs à la protection et à la gestion de l'environnement (voir rapports résumés du document du projet du PNUD), et ont ratifié des conventions internationales pertinentes sur l'environnement (par exemple UNFCCC, Biodiversité, Convention sur les lois de la mer, Convention d'Abidjan sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier, Conservation des espèces migratoires). Des actions sont entreprises en vue de l'harmonisation et de l'intégration des activités et réglementations en matière de gestion côtière.

Ces actions sont entre autres les suivantes :

- Mise sur pied d'un comité interministériel en charge du développement de la région côtière (Mauritanie) ;
- Insertion d'une section relative à la « Gestion de la zone côtière, des fleuves et marécages » dans la législation nationale en matière d'environnement (Gambie : Article 30 du NEMA Act) ;
- Création d'une direction générale de l'environnement responsable de la coordination des politiques environnementales et de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'environnement (Cap-Vert) ;
- Elaboration d'un programme de planification et confection d'une cartographie des côtes (Guinée Bissau, avec l'appui de l'UICN) et
- Elaboration de Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (tous les pays).

76. Les mesures de gestion côtière en place comprennent le développement des plages, l'édification d'épis et de revêtements, l'interdiction de l'extraction du sable dans les zones côtières et la formation de pierres cassées comme alternative au sable pour la construction. Malgré la faiblesse constatée, les programmes, mesures et réglementations ci-dessus offrent un cadre réel dans lequel peuvent s'inscrire les mesures d'adaptation, en compagnie des mesures visant à renforcer la GIZC, notamment au niveau institutionnel. Les programmes régionaux parrainés par les organismes tels que le PNUD fournissent également un point de départ pour le développement de la GIZC. Ces programmes sont notamment les suivants :

Protection de l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (PNUE : tous les cinq pays) ;

- Programme de gestion de l'environnement et des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal (PNUD/BIRD : Sénégal et Mauritanie) ;
- Programme Accroître la conservation du réseau de sites requis par les oiseaux d'eau migrateurs sur les voies de migration Afrique-Eurasie (PNUE : Mauritanie, Sénégal, Gambie et autres) ;
- Programme sur les zones en marges du désert (PNUE : Sénégal) et
- Conservation de la diversité biologique (PNUD : Mauritanie et Sénégal).

77. Par ce résultat, l'on cherche à assurer un contrôle efficace de l'érosion côtière et à renforcer les capacités au niveau national pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation. Il s'agira ainsi d'effectuer des évaluations de projet illustrant les objectifs atteints et le partage des enseignements tirés. Les résultats du programme seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du programme par le biais d'un certain nombre de réseaux de partage d'informations en place, notamment le Mécanisme d'Apprentissage en matière d'Adaptation du PNUD-FEM (voir Cadre I).

78. Un Comité de Pilotage Régional orientera les avantages et activités de ce résultat par le biais d'une approche régionale. Le Comité sera présidé conjointement par un représentant national (sur une base tournante) et par le représentant de l'Agence d'exécution (le PNUD). Cette composante sera mise en œuvre, en coordination avec les points focaux nationaux, pour optimiser les avantages de l'échange d'informations, d'expérience et d'expertise et le renforcement des capacités régionales en matière d'adaptation. Les activités d'adaptation reposeront sur les activités existantes relatives à la GIZC, tandis que les programmes GIZC et cadres institutionnels seront renforcés grâce à une association du financement du FEM et d'un cofinancement. Le projet établira des liens avec les programmes existants (voir ci-dessus) afin de garantir la complémentarité entre les activités des différents projets et programmes et d'éviter les répétitions inutiles. Le projet développera la GIZC dans le cadre des activités existantes, et fournira à son tour un contexte GIZC dans lequel peuvent se poursuivre les activités en cours.

Réalisation 3.1 : Renforcement des capacités des institutions et ressources humaines à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et mesures d'adaptation dans l'environnement côtier

79. La réalisation 3.1 constituera le principal mécanisme pour le développement d'activités de renforcement des capacités dans les pays participants. En particulier, les activités contribueront au développement de l'expertise dans l'application des modèles climatiques et océaniques pour contrôler et prévoir les vitesses de l'érosion côtière à la lumière des conditions climatiques changeantes. Les capacités locales doivent être renforcées pour identifier et surveiller la résistance/vulnérabilité sous-jacente des écosystèmes aux changements climatiques qui, en retour, appuiera et servira de catalyseur au renforcement des mesures de mise en œuvre. Les activités proposées aboutiront à la formation des chercheurs et directeurs aux techniques de promotion de l'adaptation aux changements climatiques dans les environnements côtiers et marins. Les connaissances en climatologie, sciences marines, océanographie et alternatives d'adaptation pour les régions côtières sont actuellement insuffisantes et doivent être renforcées.

80. Les activités proposées en faveur de la réalisation ci-dessus sont entre autres les suivantes :

- 3.1.1. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation national et régional et d'autres activités de renforcement de capacités en matière de (a) Gestion intégrée des zones côtières et impacts des changements climatiques, Techniques d'adaptation appropriées ; (b) Intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les programmes et secteurs de développement côtier ;
- 3.1.2. Analyse des données et formation en climatologie, océanographie et sciences marines pour renforcer les connaissances sur la réduction de la vulnérabilité à l'érosion côtière ;
- 3.1.3. Création d'un Comité de pilotage régional (CPR) chargé de formuler des avis sur les initiatives à mettre en œuvre et qui renforceront les capacités sur la formulation de mesures d'adaptation dans les régions côtières ainsi que sur d'autres besoins du projet.

Réalisation 3.2 : Mise en place d'un bureau d'échange pour recueillir, stocker et diffuser les enseignements et meilleures pratiques et les documents d'information.

81. Parmi les 5 pays, le Sénégal et la Gambie ont déjà acquis une certaine expérience dans la lutte contre l'érosion côtière par le biais de la régénération des dunes de sable, la reforestation des mangroves, les travaux de protection des côtes [structures *en dur* (murs maritime, épis) et structures *naturelles* (alimentation des plages)]. Au moins tous les pays participants bénéficieront du partage des expériences acquises grâce à la mise en œuvre des activités pilotes dans le cadre et au-delà de ce projet. Par conséquent, il est important de définir un mécanisme par lequel cet échange d'enseignements peut avoir lieu.

82. Cette réalisation encourage l'échange et la diffusion d'informations, de données et d'expériences entre les pays participants en vue d'appuyer les activités de renforcement des capacités d'adaptation à l'érosion côtière due aux changements climatiques. Elle contribuera à l'accroissement de la prise de conscience à l'égard du projet, à la compréhension de ses objectifs et progrès, à l'obtention d'informations de suivi et d'enseignements émergentes sur la gestion des écosystèmes côtiers et les approches novatrices en matière de gestion côtière. Le bureau d'échange permettra ensuite de transférer les enseignements et de faciliter la reproduction des meilleures pratiques. Des liens seront établis avec le Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation du PNUD-FEM afin que les enseignements sur la conception et la mise en œuvre du projet puissent contribuer à éclairer et orienter les conceptions de projets FEM ultérieurs sur les

changements climatiques et les écosystèmes côtiers dans d'autres pays en développement souffrant des mêmes problèmes.

83 Les réalisations attendues et les activités indicatives de cette composante sont les suivantes :

- 3.2.1 Mise sur pied et fonctionnement d'un mécanisme de type « bureau d'échange » basé sur le Web pour le suivi de l'érosion et des enseignements tirés ;
- 3.2.2 Documents d'information sur le projet (CD, bases de données, cartes, articles, brochures, bulletins) et
- 3.2.3 Organisation d'un forum après deux ans de mise en œuvre de ce projet pour partager les enseignements, échanger les expériences, etc.

Cadre 1 : Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA)

L'apprentissage est un objectif important de cette phase pilote du FEM sur l'adaptation. Chaque projet d'adaptation doit incorporer une importante composante d'apprentissage dans la conception du projet, en se basant sur les bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation. Une évaluation rigoureuse permettra au FEM et aux autres agences de mesurer les progrès réalisés, ce qui aidera le FEM à déterminer le meilleur moyen de renforcer et d'élargir son portfolio. Le mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA) a été instauré par le PNUD-FEM pour faciliter ce processus d'apprentissage.

Le Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA) aidera à renforcer l'apprentissage global à partir de la Priorité stratégique sur l'adaptation (SPA), du Fonds pour les pays les moins développés (LDCF) et du Fonds spécial pour le changement climatique (SCCF) initiés par le FEM. Il contribuera à l'intégration de l'adaptation dans la planification et fournira de bonnes pratiques en matière d'adaptation. Elaboré sous forme de nouvelle "base de connaissances", le MAA fournira des outils et constituera une plate-forme d'apprentissage. Il sera conçu en tant que réseau de connaissances collaboratif et libre de droits dirigé par les institutions du Sud. Il aura comme partenaires le Stockholm Environment Institute (SEI) et le Regional and International Networking Group (RING).

Le MAA a été conçu de manière à contribuer à l'intégration de l'adaptation au changement climatique, incorporant la variabilité dans les plans de développement des pays ne figurant pas dans l'annexe I et au sein de l'ensemble du portfolio du FEM. Pour appuyer la réalisation de cet objectif, les activités liées à l'adaptation devront fournir des données pouvant contribuer à guider la mise en oeuvre des initiatives du FEM en matière d'adaptation au changement de climat. Du point de vue de la famille du FEM, c'est grâce au partage des connaissances entre les utilisateurs que le portfolio du FEM pourra bénéficier de manière globale des atouts respectifs et de l'expérience des diverses agences de mise en oeuvre.

(1) Les leçons apprises par les projets peuvent être classées selon les critères suivants :

L'adaptation porte-t-elle sur :

- le changement climatique, notamment les risques de variabilité (d'une année à l'autre et/ou sur plusieurs décennies) ?
- des questions sectorielles isolées et/ou socio-économiques ?
- des écosystèmes ?

(2) Quelles sont les meilleures pratiques concernant :

- l'intégration de l'adaptation dans les politiques de développement national et local ?
- les mécanismes de conception et de mise en oeuvre du projet ?

Ce critère doit inclure les leçons sur la manière de définir les options d'adaptation prioritaires (stratégies/politiques ou opérations), la portée du projet d'adaptation (locale, sous-régionale, nationale à sous-régionale) ainsi que les approches à l'adaptation du point de vue du développement des capacités, notamment faire participer les partenaires stratégiques à l'adaptation. Les leçons porteront sur :

- les indicateurs d'impact au niveau du projet et du programme.

(3) Partager les connaissances et l'expérience sur l'adaptation, particulièrement les leçons apprises dans les domaines suivants :

- quels sont les principaux obstacles à l'adaptation au niveau de la production ou de l'utilisation des informations ? (Quelles leçons tirées ont une certaine pertinence pour le PNUD, le FEM et/ou les partenaires locaux en ce qui concerne la conception et la mise en oeuvre du projet d'adaptation) ?
- quels sont les facteurs de réussite (ou d'échec), notamment en ce qui concerne la reproduction et le passage à l'échelle ?
- à quel moment les stratégies de gestion deviennent-elles 'hors-limites' et sur quelles durées ?

Voir l'annexe A6 pour un modèle d'intégration des leçons apprises lors de la mise en oeuvre du projet dans le MAA.

RÉSULTAT 4 : Apprentissage, évaluation et gestion accrue de l'adaptation

84 Pour une coordination et une gestion efficace du projet, un mécanisme doit être mis en place. Ce mécanisme a été décrit dans les dispositions de l'exécution. Le fonctionnement de ce mécanisme et ses interactions avec d'autres mécanismes de gestion de projet/programme dans le pays et avec ses parties prenantes peuvent être considérés comme une forme d'apprentissage et de renforcement des capacités. Ce mécanisme va assurer un renforcement de la prise de conscience de la nécessité de renforcer les capacités d'adaptation des communautés et des zones touchées et de la prise de mesures au niveau des décideurs et des décideurs à divers niveaux.

Réalisation 4.1 : Mise en place d'un mécanisme d'apprentissage pour une gestion de l'adaptation

85. La mise en place de mécanismes de gestion du projet à l'échelle régionale et nationale, qui va contribuer à la prise de conscience des changements climatiques, de la gestion de l'adaptation et des intentions du projet, est une étape importante dans la création d'un cadre favorable aux activités d'Adaptation. Les acteurs concernés (qu'il s'agisse des planificateurs, des décideurs, des groupes d'intérêt, etc.) devront être informés et impliqués dans le projet, afin de s'assurer d'une bonne compréhension de l'information, des changements d'attitudes et de la volonté de prendre des mesures. Les mécanismes de gestion du projet vont aussi s'assurer que les leçons tirées ne seront pas perdues, mais qu'elles seront diffusées et mises en évidence dans le cadre de mécanismes d'apprentissage plus larges, comme le Mécanisme d'Apprentissage de l'Adaptation. Les produits recherchés et les activités indicatives de cette composante sont :

- + 1.1 Des mécanismes de gestion des projets établis avec des mandats clairs pour promouvoir l'apprentissage de l'adaptation à tous les niveaux ;
- + 1.2 La mise en place d'un réseau des acteurs en Adaptation à l'érosion côtière et
- + 1.3 L'organisation de réunions périodiques pour les pays participant sur la formation, l'échange d'informations et de points de vue.

Réalisation 4.2 : Renforcement de la coopération régionale pour la prise en compte des effets des changements climatiques dans la gestion des zones côtières.

86 Les pays impliqués dans ce projet partagent un littoral commun, d'où l'interdépendance de leurs actions en vue de s'attaquer de manière efficace aux causes racines de la dégradation des zones côtières. Vu les similarités entre les différents pays concernés (soit dans les types de zones côtières et de végétation, soit dans les causes sous-jacentes de l'érosion côtière et des expériences dans la lutte contre cette dernière), la coopération régionale constituera une plus-value dans la prise en compte des effets des changements climatiques dans les régions côtières communes. Actuellement, il n'existe aucun mécanisme pour ces efforts collectifs en vue de résoudre les problèmes de l'érosion côtière.

87 La coopération entre les pays membres sera encouragée pour mettre en place une gestion intégrée des écosystèmes régionaux compte tenu des effets changements climatiques à venir, y compris l'élévation du niveau de la mer. Un réseau/groupe de travail régional facilitera l'échange d'informations et la coopération dans la lutte contre l'érosion côtière due aux changements climatiques. Il s'agira notamment d'échanger et de partager les enseignements sur les méfaits et les mesures d'adaptation et de rechercher des financements pour appuyer les activités de collaboration régionale à vocation de réduire ces méfaits. Pour parvenir à cette réalisation, les activités ci-dessous sont proposées :

- 2.4.1 Convocation d'un forum régional entre les décideurs en matière de planification côtière, urbaine et les autres acteurs des pays participants ;
- 2.4.2 Mise sur pied d'un groupe de travail et/ou réseau interrégional sur l'adaptation aux effets des changements climatiques sur les régions côtières ;
- 2.4.3 Développement d'initiatives transfrontalières en matière d'adaptation à travers les échanges d'expérience et l'élaboration de projets et programmes transfrontaliers.

2.6 Indicateurs du projet, risques et hypothèses

Indicateur:

38. Les indicateurs du projet font l'objet d'une discussion en détail dans le Cadre Logique. Les principaux indicateurs sont :

- Le nombre de systèmes de protection des côtes (souples et rigides) nouvellement installés ou réhabilités. Il s'agit par exemple, du nombre de nouvelles installations avec de nouvelles matières/méthodes, d'un recul des nouvelles installations
- La longueur de la côte protégée, la réduction des niveaux d'érosion, les charges sédimentaires, le nombre de canaux construits, le couvert végétal dans les sites pilotes (en Ha), la réduction du déboisement dans les sites pilotes, le nombre et l'étendue des pare-feu, l'augmentation du couvert forestier.
- Les perceptions de l'efficacité et de la pertinence des résultats du projet, les augmentations des revenus des ménages, le nombre et la superficie des projets de conservation communautaires, le nombre de ménages utilisant de nouvelles ressources, la consommation de bois, le nombre de débats entre les acteurs concernés sur le changement climatique et la gestion côtière.
- Au moins 25 membres actifs chargés de l'information (les membres du groupe de travail sur le changement climatique et la gestion côtière, le personnel du projet, les membres de la communauté)
- La zone de couverture des systèmes de gestion côtière, les programmes de gestion des cours d'eau et bassins, le nombre de plans relatifs à la hausse du niveau des mers (et au changement climatique) le nombre de politiques et programmes modifiés pour s'occuper de l'adaptation et le nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'adaptation ;
- Le nombre de nouveaux sites d'exploitation du sable par an (avant et après le projet) ;
- Les produits SIG (Systèmes d'Informations Géographiques) stockés auprès de certains dépositaires dans le pays et réservés à l'usage général des acteurs concernés ;
- La participation de représentants du gouvernement et du secteur privé aux séminaires, le nombre de membres de la communauté formés à la gestion des ressources côtières dans le contexte du changement climatique et des impacts anthropogéniques et
- La prise de conscience des résultats de la surveillance (le nombre d'informations diffusées par les médias sur le changement climatique et les impacts sur les régions côtières et la hausse du niveau de la mer).

Risques

89. Les principaux risques pour la mise en œuvre de ce projet sont : (a) un conflit entre les états côtiers aux agendas politiques différents qui entraîne une incapacité des pays à participer à des activités régionales leur permettant de coopérer au niveau nécessaire pour obtenir des résultats ; (b) les questions économiques et sociales locales pressantes comme la pauvreté et les questions de santé humaine impliquent que les impacts des changements climatiques et la hausse du niveau des mers sur les communautés côtières bénéficient d'une attention et d'un investissement insuffisants ; (c) il existe un nombre adéquat d'experts régionaux pour répondre aux besoins de mise en œuvre du projet y compris celui de renforcement des capacités individuelles dans la région ; (d) les pays participants ne seront pas en mesure de s'entendre sur les mécanismes nécessaires pour obtenir des solutions durables et (e) les acteurs importants au niveau local (les communautés, les gestionnaires côtiers, les planificateurs urbains, les acteurs du secteur touristique) vont considérer les efforts de gestion basés sur l'écosystème comme étant préjudiciables ou hors de leur portée étant donné leurs intérêts. Plusieurs autres risques et mesures d'atténuation possibles ont été notés dans le tableau 3 du Sommaire. Ce projet devra trouver les moyens de mettre ces mesures d'atténuation en œuvre.

2.7 Avantages escomptés au niveau mondial, national et local

90. Le principal objectif de ce projet est de protéger l'intégrité de l'écosystème dans le cadre des impacts prévus du changement climatique le long du littoral du Courant Canarien. Ce littoral est d'une importance mondiale puisqu'il abrite plusieurs zones protégées (ZP) comme le Banc d'Arguin, Djoudj, Diawling, Saloum, etc. Bien que l'intégrité de l'écosystème puisse être une condition nécessaire pour la viabilité de ces ZP, elle ne constitue pas un élément suffisant en soi. Le projet apporte une contribution importante en s'assurant que les préoccupations relatives au changement climatique soient mieux intégrées dans les activités qui soutiennent la gestion et l'utilisation de ressources de la biodiversité importantes au plan mondial. Si des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique, comme la hausse du niveau de la mer, ne sont pas soutenues, ces ZP ne vont probablement pas profiter, à long terme, tous les avantages des mesures appliquées (dans le cadre des projets de biodiversité conventionnelle) pour promouvoir et gérer des ressources de biodiversité importantes pour le monde entier. En particulier, il devrait s'en suivre des pertes importantes (et potentiellement irréversibles) pour les écosystèmes fragiles. Le maintien de la stabilité de l'écosystème dans le cadre du changement climatique est par conséquent une condition nécessaire pour la gestion de la biodiversité dans le cadre de la production, à savoir les pêcheries qui sont un des principaux secteurs de l'économie pour les pays ciblés. En promouvant des mesures qui réservent les ressources fragiles au plan écologique comme la mangrove (par exemple, par l'introduction et l'application de règles de zonage), en facilitant une gestion intégrée améliorée des zones côtières (y compris les ressources dans les zones marécageuses et les écosystèmes insulaires) et en encourageant la reproduction basée sur les expériences et les leçons tirées, le projet va contribuer à une gestion améliorée et à une utilisation durable de la diversité biologique des ressources côtières et marines dans plusieurs sites pilotes dans la région d'Afrique de l'Ouest. Ce projet va générer des avantages pour l'environnement mondial en accroissant la capacité des pays participants à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies durables dans le domaine focal de la préservation de la biodiversité face aux conditions climatiques en constante évolution. Ceci va compléter les interventions en cours et planifiées du FEM dans le domaine focal de la préservation de la biodiversité.

91. Le projet ACCC va également de manière simultanée accroître l'adaptation au changement climatique y compris à la variabilité. C'est un bénéfice direct en soi, tant en termes d'avantages locaux (une dépendance réduite à l'assistance technique extérieure va renforcer les efforts de développement économique) que d'avantages au plan mondial (des niveaux réduits d'érosion côtière, le maintien des stocks de poisson, etc.)

92. En outre, une autre source indirecte d'avantages au plan mondial sera tirée :

- des changements de politiques par les gouvernements et les bailleurs de fonds ;
- des actions menées par les bénéficiaires des subventions et les acteurs exerçant une influence à travers une plus grande prise de conscience des questions environnementales et une capacité d'organisation renforcée et
- de la défense de l'environnement assurée par les des membres de la communauté.

93. Un des impacts les plus importants du projet va provenir des actions axées sur la vulnérabilité des groupes tels que les communautés indigènes, qui sont fréquemment négligées dans le cadre de nombreuses politiques d'intervention. Des avantages sont prévus principalement dans la zone focale de BD. Par exemple, au Mali un projet SGP mené avec un groupe de sept villages dans le Sud du Sahel pour stopper la désertification menaçant des variétés de plantes et des espèces animales locales. Ce projet n'a pas seulement entrepris la restauration de l'écosystème, mais a également démontré aux autorités locales la capacité des populations locales à gérer leurs terres de manière durable. Ces types d'avantages seront amplifiés à travers le projet ACCC, qui met l'accent sur des interventions similaires mais au niveau des régions côtières.

2.8 Qualification et motivation du pays

Qualification

94. Tous les pays participants proposés sont éligibles dans le cadre du paragraphe 9(b) de l'Instrument FEM. Tous les pays participants ont ratifié l'UNFCCC²⁹ et sont éligibles à un soutien financier sous l'Annexe I de l'UNFCCC, et à une assistance technique du PNUD. *Se reporter à la Section IV Autres accords pour trouver l'approbation par le point focal opérationnel national.*

Motivation du pays

²⁹ En 2002, le MSP PNUE/FEM sur la Composante environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), « Programme de renforcement des capacités pour le développement des plans d'action pour l'environnement sous-régionaux pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » a été initié en vue de faciliter le Plan d'Action pour l'Environnement du NEPAD. Afin de définir les domaines prioritaires du Plan d'Action du NEPAD, huit groupes de travail thématiques ont été mis sur pied au cours du MSP, dont un sur les Ressources marines, côtières et d'eau douce. En suivant les recommandations du Groupe de travail côtier/marin, qui s'est réuni à Abuja, au Nigeria, du 24 au 25 février 2003, le MSP FEM NEPAD a identifié trois projets du Processus africain comme les activités centrales du Plan d'Action Environnemental : **Projet 1** : Atténuation de l'érosion côtière et réhabilitation des zones dégradées en Afrique sub-saharienne ; **Projet 2** : Soutien de l'élaboration et la mise en œuvre de l'ICAM en Afrique sub-saharienne ; **Projet 3** : Evaluation de la vulnérabilité des

²⁹ Dates de ratification / entrée en vigueur de l' UNFCCC – Cap-Vert (Mars 1995/Juin 1995) / Guinée Bissau (Octobre 1995/Janvier 1996) / Gambie (Juin 1994 / Septembre 1994) / Mauritanie (Janvier 1994 / Avril 1994) / Sénégal (Octobre 1994 / Janvier 1995)

zones côtières sub-sahariennes aux divers impacts du changement climatique (y compris la hausse du niveau de la mer). L'Union Africaine a adopté le Plan d'Action du NEPAD pour l'Environnement lors de son Sommet de juillet 2003 à Maputo. Comme conséquence des consultations régionales informelles entre les cinq pays, il a été demandé au COI de l'UNESCO par le Gouvernement du Sénégal, agissant en tant que Coordonnateur pour l'Initiative Environnement du NEPAD, d'adapter les trois projets³ du NEPAD en un projet régional unique en se basant sur la complémentarité, les points communs et les interconnexions des problèmes traités, c'est-à-dire l'érosion côtière, la vulnérabilité au changement climatique et la Gestion intégrée des zones côtières. Le concept de projet qui en a résulté a été identifié par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) comme un des projets prioritaires du Plan d'Action du NEPAD à mettre en œuvre³⁰.

96. Le projet a été approuvé par les Points focaux désignés par les cinq pays participants durant une Première réunion de planification régionale³¹ du Projet du NEPAD à Dakar, au Sénégal, du 03 au 05 mars 2004. En plus d'approuver cette proposition, les pays participants ont recommandé que cette proposition de projet soit plus amplement définie et élaborée, et qu'à cette fin, la description du concept soit soumise au FEM pour un financement de type PDF-B. Les activités de type PDF B sont désormais achevées et cette proposition reflète les principaux résultats de cette phase préparatoire.

2.9 Viabilité

97. La viabilité est une partie intégrante de la conception du projet, même s'il n'est pas prévu que le projet, en et par lui-même va établir un cadre de gestion de l'écosystème durable. Les dispositions qui facilitent la viabilité d'un tel cadre seront prises durant la phase d'exécution. La viabilité des résultats du projet va principalement dépendre de l'efficacité de l'implication des acteurs, du caractère approprié de l'application des directives de l'ICAM aux contextes nationaux et locaux, de la capacité et de l'expertise technique, juridique et institutionnelle compétente au niveau national et de l'engagement politique et financier à long terme des décideurs.
98. La viabilité à long terme et la durabilité du projet vont également dépendre en grande partie de l'ampleur de la possibilité de renforcement des capacités institutionnelles nationales à travers la mise en œuvre d'activités pilotes. Un certain nombre de mesures ont été planifiées, pour jeter les bases d'une viabilité institutionnelle, politique et financière. Une approche progressive va permettre de programmer les interventions dans le cadre des capacités d'absorption des pays participants. Une stratégie essentielle du projet en engendrant une viabilité institutionnelle est de créer des partenariats au niveau régional entre les institutions. Les institutions nationales responsables de la poursuite des activités qui seront démarrées dans le cadre du projet seront identifiées, tout comme le seront les centres d'expertise régionaux et internationaux, qui vont abriter les services de renforcement des capacités. Cette stratégie devrait fortement renforcer les perspectives de viabilité institutionnelle, en se basant sur les compétences régionales existantes.
99. L'exercice d'évaluation mené durant le processus PDF B sera étendu pour identifier les besoins en matière de renforcement des capacités des institutions nationales, qui vont fournir les bases pour l'élaboration et la mise en œuvre des activités centrales dans le cadre de ce projet. Cet exercice sera remis à jour de manière périodique, sur la base des résultats des questionnaires d'enquête des principaux acteurs et des évaluations

³⁰ Correspondance du Président de l'AMCEN au Secrétaire Exécutif De la COI (29 Décembre 2003)

³¹ Le rapport de la réunion de report Dakar meeting est disponible à la demande.

indépendantes. Le renforcement des capacités au niveau communautaire sera complété par la participation à des séminaires, l'échange d'informations entre les communautés et les institutions. Ces activités seront facilitées par l'unité de gestion du projet.

2.10 Reproductibilité

100. La reproductibilité sera un des critères utilisés dans la sélection des sites de projet pilote, et a pour objectif de permettre aux projets sélectionnés de démontrer que la planification de l'adaptation et l'évaluation peuvent donner des résultats pratiques débouchant sur des résultats tangibles, pouvant être totalement intégrés dans une politique nationale et régionale plus large et la planification d'un développement durable. Les résultats de toutes les composantes du projet auront une valeur démonstrative importante avec un potentiel important de reproduction au niveau national, sous-régional et régional et en particulier dans les pays où l'amélioration de la gestion de la zone côtière est reconnue comme une nécessité urgente mais où elle est confrontée à des obstacles similaires.
101. La reproductibilité sera réalisée au niveau mondial (ex., à travers des leçons essentielles d'intégration), national (ex., par le développement des capacités nationales pour soutenir les activités d'adaptation) et au niveau local (ex., là où un nouveau savoir faire parmi les communautés, les ONG locales et les CBO peut encourager une meilleure adaptation aux activités relatives au changement climatique).
102. Pour jeter les bases de la reproduction de l'approche et du transfert des leçons tirées du projet, un effort de renforcement des capacités au niveau de l'ensemble des activités du programme sera initié au niveau mondial, national et local. Cet effort sera lié au Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation PNUD-FEM.
103. Finalement, bien que ceci soit au-delà de la portée du projet, la reproduction des activités se fera idéalement sur le long terme à travers la mise en place de nouveaux fonds d'adaptation.

PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION

104. L'élaboration, l'exécution et la coordination du projet seront effectuées comme décrit ci-dessous. En bref, plusieurs activités sont envisagées dont l'établissement du Comité permanent du projet régional, l'établissement d'une Unité de coordination régionale (avec la nomination d'un Coordinateur de projet régional, l'acquisition d'équipements supplémentaires et d'autres éléments nécessaires pour rénover l'unité du projet), l'organisation de réunions du Comité permanent régional (avec la présentation des rapports sur la mise en œuvre et les progrès du projet), la mise en place de mécanismes d'exécution nationaux, l'organisation de la coordination entre les agences de mise en œuvre et d'exécution incluant la consultation, la signature des accords et la participation du Projet à des Conférences internationales importantes. Les TDR pour le personnel qui doit être recruté se trouvent en Annexe.

3.1 Agence d'exécution

105. Le projet sera exécuté par le PNUD. Le PNUD-FEM, à travers son Groupe de renforcement des capacités et d'adaptation (CDAC) sera dans l'ensemble responsable de la réalisation des objectifs du projet et de leur intégration dans une perspective globale. Le personnel du CDAC va assurer la surveillance et la supervision du Projet et apporter des conseils techniques si nécessaire. L'Unité de coordination régionale PNUD-FEM (Dakar) et les bureaux de pays du PNUD concernés vont fournir des services de soutien à la mise en œuvre ; le Bureau PNUD du Sénégal sera le bureau de pays principal.

3.2 Dispositions d'exécution

106. Au vu de l'ampleur spécifique du projet, qui nécessite des interventions tant au niveau national que régional, le Projet sera exécuté à deux niveaux distincts.

Gestion et Coordination du projet au niveau régional

107. Le PNUD sera responsable des aspects substantifs liés au soutien technique du projet, et conjointement avec l'UNESCO/COI, mettra en place les activités régionales. L'UNESCO/COI, fournira les éléments techniques du Projet et sera responsable de la composante de supervision et d'évaluation de l'amélioration des capacités d'adaptation. Elle sera également responsable de la mise en place et du fonctionnement du Comité de Pilotage Régional du projet (RPSC) et va s'assurer que les pays participants travaillent d'une manière coordonnée et non dans le cadre de projets individuels. A cet égard, l'UNESCO/COI fournira également un suivi sur l'exécution des composantes nationales dans le cadre des dispositions nationales (NEX/DEX). L'UNESCO/COI va également agir en tant que plateforme régionale pour l'échange d'informations, le renforcement des capacités et faire la synthèse des expériences et des leçons tirées. Afin d'assumer ces responsabilités, l'UNESCO/COI va mettre en place une Unité de gestion de programme régionale (RPMU) située au niveau du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique (Sénégal). Afin de faciliter la mise en place de la composante régionale, le Bureau PNUD du Sénégal assurera la fonction de bureau de pays principal au nom des autres pays. Après l'approbation du projet par le FEM, et avant le démarrage du projet, un accord sera signé entre le PNUD Sénégal et l'UNESCO/COI.

108. Les agences nationales d'exécution devront soumettre leur plan de travail pour approbation technique et contrôle de la qualité auprès du RPMU, de l'UNESCO/COI et du PNUD-FEM en tant qu'agence de mise en œuvre.

Unité de gestion de programme régionale (RPMU)

109. La coordination et la collaboration régionales, l'exécution des activités régionales seront facilitées par une Unité de gestion de programme régionale. La RPMU, établie au Bureau de l'UNESCO BRED, va fournir des conseils techniques à tous les participants au projet, organiser les activités et répondre aux besoins administratifs de la composante régionale et proposer des services de suivi aux composantes nationales. Elle sera composée d'un Responsable de Projet Régional (RPM) et de son équipe d'assistants financiers et techniques. La RPMU va coordonner les activités régionales, y compris :

- La facilitation de la communication entre les pays participants et les Equipes de gestion du projet ;
- Le travail avec le PNUD-BP et les Agences principales nationales pour établir le Comité permanent du projet régional ;
- L'organisation d'une réunion annuelle qui va regrouper les représentants de tous les pays participants, le Comité de Pilotage Régional du projet, les équipes de gestion du projet au besoin ;
- La mise en œuvre des activités nationales en conformité avec un plan de travail national et donner des conseils techniques au besoin ;
- La formulation d'une disposition de co-financement/collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux potentiels ;
- L'intégration des leçons tirées et des meilleures pratiques dans le Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation.